



CODESPAR

Anticiper, mobiliser, développer

Les contributions
du CODESPAR
JANVIER 2014

*Analyse des mécanismes
de la précarisation, des
enjeux, et propositions
d'actions et
d'expérimentations
locales pour changer
les représentations,
vers plus de confiance
et de partage.*

Mieux prévenir le processus de précarisation sur le bassin rennais





SOMMAIRE

3 Introduction

4 Synthèse

5 Précisions sur les mécanismes de la précarisation, l'accompagnement et la prévention

- 5 Retour sur la première contribution du groupe-projet « Précarisation » du CODESPAR
- 6 Rappel historique sur l'évolution des politiques d'action sociale
- 8 De la nécessité d'utiliser les mots justes
- 9 Un modèle sociétal précarisant, excluant

11 Enjeux et préconisations sur le bassin rennais

- 11 L'emploi : le premier facteur de prévention de la précarisation
 - 14 Vers plus de dialogue social constructif dans les entreprises, les associations et la fonction publique
 - 14 Pour le renforcement des coopérations inter-employeurs sur le bassin de vie
- 15 De la nécessité d'une coordination de proximité sur les territoires
 - 15 Des initiatives locales existantes, comme points d'impulsion
 - 18 Penser ensemble des pratiques innovantes adaptées aux besoins locaux...

20 Propositions d'expérimentations

- 20 Objectifs de ces expérimentations
- 20 Principe de l'expérimentation
 - 20 1^{ère} étape - Se coordonner dans plusieurs territoires de proximité entre acteurs volontaires
 - 21 2^{ème} étape - Travailler sur les représentations
 - 21 3^{ème} étape - Co-construire des innovations sociales
 - 22 4^{ème} étape - Evaluer et déployer
- 23 Des propositions d'expérimentations cohérentes par rapport aux dynamiques politiques nationales et locales
- 24 Schéma de synthèse - Innovation sociale territoriale : principe de l'expérimentation proposée sur chaque territoire

25 Perspectives

25 Annexes

38 Méthode de travail

38 Glossaire

Introduction

Depuis la publication de la première contribution du groupe-projet « Précarisation » du CODESPAR en septembre 2012, les problématiques de la précarisation, et de la pauvreté qui en découle, se sont malheureusement amplifiées. En effet, d'après l'Observatoire des données sociales, Rennes Métropole comptait fin 2012, 24 194 ménages allocataires Caf à bas revenus, soit un millier de plus qu'en 2011, après une augmentation équivalente en 2010. Plus largement, la pauvreté augmente sur l'agglomération rennaise avec un écart qui se creuse entre les ménages les plus riches et les plus pauvres.

Ces quelques constats vont dans le sens de la conjoncture de crise actuelle. Ils confirment l'urgence à trouver des solutions pour enrayer ce phénomène de précarisation et l'exclusion qui y est trop souvent liée, à partir notamment de la parole de personnes vivant cette précarisation. Renforcé en nombre de

participants depuis octobre 2012, le groupe-projet « Précarisation » a précisé ses objectifs :

- répertorier, mieux comprendre et analyser les mécanismes du processus de précarisation à l'échelle locale ;
- renforcer l'interconnaissance entre acteurs en lien avec des personnes en situation de précarité ;
- proposer des solutions adaptées au local et co-construites, pour améliorer la veille sociale active et l'accueil de proximité.

La première partie de ce document approfondit le contexte et la connaissance du processus de précarisation ; elle est suivie d'un focus sur les enjeux et initiatives existantes sur le Pays de Rennes. Enfin, le troisième chapitre de cette contribution est consacré à des propositions d'expérimentations suggérées par le groupe de travail.

Synthèse

Il n'y a pas de profil type de personne pouvant être touchée par la précarisation.

Tout le monde peut être un jour concerné. La spirale de la précarisation entraîne trop souvent la personne vers la fragilisation progressive de ses moyens et biens, mais aussi de ses repères sociaux.

Chacun réagira différemment à l'apparition d'évènements précarisants dans son parcours de vie. Pour autant, l'aspect précarisant de la société se renforçant, un sentiment de souffrance sociale commun à de nombreuses personnes en difficulté se développe. Sans parler des moyens matériels qui rendent la vie difficile, un malaise profond s'exprime de plus en plus fortement, d'un point de vue moral. Les représentations, le ressenti prennent le dessus sur la confiance, le dialogue et l'écoute - ce qui fonde le vivre-ensemble de nos sociétés -. Comment inverser le processus ? Comment retrouver confiance en soi et en l'autre ?

L'emploi reste le premier facteur de prévention de la précarisation.

Améliorer le dialogue social dans les entreprises, les associations et les institutions publiques apparaît comme le meilleur moyen de trouver des solutions d'amélioration en interne. Plus généralement, une implication des acteurs économiques locaux dans la prévention de la précarisation s'avère indispensable pour inventer des solutions pérennes.

Concernant les démarches d'amélioration continue des dispositifs de prévention de la précarisation, la perspective d'un changement de regard réciproque entre la personne et la société est considérée comme une finalité, au même titre que la réponse efficiente aux besoins sociaux matériels.

Passer concrètement du « faire pour » au « faire avec ».

Pour parvenir à faire évoluer les représentations et améliorer l'accompagnement social, l'enjeu est de passer concrètement du « faire pour » au « faire avec ». Cela nécessiterait également de renforcer les coopérations entre structures d'action sociale, et plus largement dans d'autres secteurs d'activité concernés.

Aussi, la mobilisation de toutes les parties prenantes, du responsable politique au citoyen, du travailleur social à la personne en difficulté, autour d'objectifs partagés, apparaît incontournable pour restaurer la confiance.

De nombreuses initiatives locales pré-existent et peuvent être les points d'impulsion de nouvelles manières de concevoir l'accompagnement social.

Nécessité d'expérimenter avec des acteurs volontaires sur des territoires de proximité.

Dans cette logique, le groupe-projet « Précarisation » propose la mise en œuvre de plusieurs expérimentations sur des territoires de caractéristiques différentes (urbain, péri-urbain, rural). Une impulsion politique locale s'avèrerait être un préalable indispensable à leur mise en œuvre. Partant de l'existant, ces démarches expérimentales s'attacheraient alors à renforcer dans un premier temps la coopération volontaire entre organismes parties-prenantes. Puis suivrait un travail sur les représentations, avec des opérateurs sociaux et des personnes en situation de précarité qui permettrait de faire émerger de nouvelles pratiques innovantes. La mise en œuvre de ces expérimentations comprendrait indissolublement un suivi et une co-évaluation. Enfin, selon les résultats, le déploiement de la démarche pourrait s'envisager vers d'autres zones du bassin de vie rennais.

Précisions sur les mécanismes de la précarisation, l'accompagnement et la prévention

Retour sur la première contribution du groupe-projet « Précarisation » du CODESPAR

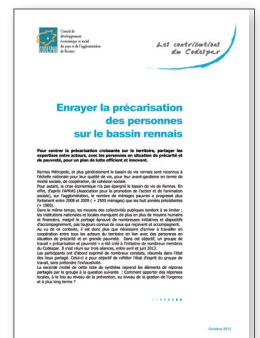
La première contribution* du groupe-projet restitue un décryptage du processus de précarisation, matériellement et au niveau du bien-être psychologique. Le schéma ci-dessous fait office de synthèse schématique de cette interprétation.

Dès 2012, plusieurs axes de travail ont déjà été développés par le groupe : la nécessité

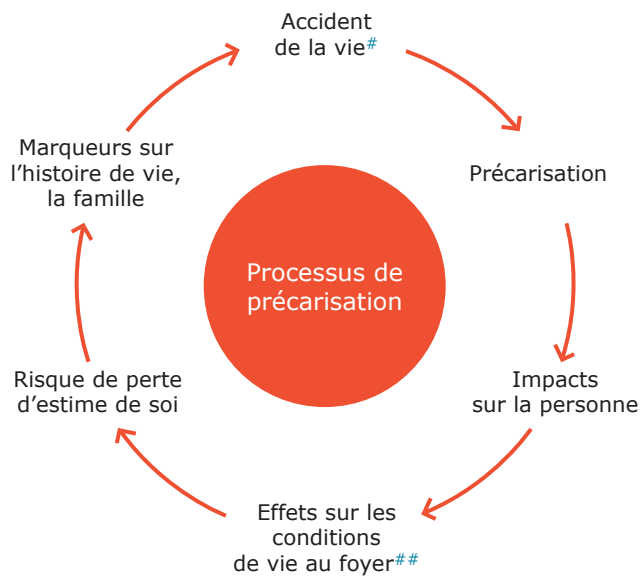
d'articuler une coopération forte entre tous les acteurs du bassin de vie rennais ; collectivités, entreprises, partenaires sociaux, associations, bailleurs, protection sociale, et de produire des innovations sociales, entre acteurs, pour partager une expérience collective avec des publics en situation de précarité et de pauvreté. Pour y parvenir, la piste de la recherche action** a été suggérée mais n'a pas pu être mise en œuvre faute de temps - il faut en moyenne deux à trois ans de travaux - et d'expertise sur la méthode.

Depuis ce premier écrit, ces propositions ont évolué, et sont détaillées dans la troisième partie de ce document.

* Contribution « Enrayer la précarisation des personnes sur le bassin rennais » - septembre 2012



Le processus de précarisation



** Recherche action : « Processus dans lequel les acteurs sociaux ne sont plus considérés comme de simples objets passifs d'investigation, deviennent de plus en plus des sujets conduisant une recherche avec la collaboration de chercheurs professionnels. Ce sont donc les groupes sociaux concernés qui vont identifier les problèmes qu'ils veulent étudier, en réaliser une analyse critique et rechercher les solutions correspondantes. » ».

Définition de Guy Le Boterf

Rappel historique sur l'évolution des politiques d'action sociale

Construction de l'**État providence**, contexte de plein emploi, d'accroissement de la production et de la productivité nationale, et de protection sociale de plus en plus étendue.

Création de la **retraite, de l'assurance maladie**.

Desserrement progressif des générations, les personnes âgées vivent de plus en plus dans un foyer différent de celui de leurs enfants.

Apparition d'une pauvreté, d'une précarité beaucoup plus diffuse, celles **des nouveaux pauvres**.

Émergence du concept de développement social.

Premiers plans de lutte contre la précarité et la grande pauvreté.

Décentralisation, vers une organisation en blocs de compétences.

Fin de la Seconde Guerre mondiale

Années 1970

Années 1980

1987

Développement des centres de services aux associations, de la vie sociale et des loisirs des personnes âgées, vers des équipements et des services pour tous, répartis en proximité sur le territoire.

Ciblage fort des politiques sociales, sur des populations cadrées (ex : les personnes handicapées). C'est l'époque où le Quart monde* reste considéré comme un groupe social homogène.

Appropriation du fait que les précaires et les exclus ont également des droits.

Rapport présenté par Joseph Wresinski au Conseil économique et social : **la pauvreté n'est plus seulement considérée comme un problème financier ou matériel mais comme un non-respect des droits de l'homme.** « Reconnaître les plus démunis comme partenaires, c'est le moyen, pour les plus démunis d'exercer leur citoyenneté et être reconnus comme sujets de droits ».

*

Le « peuple du Quart Monde » est un qualificatif utilisé pour la première fois dans le rapport Wresinsky, publié en 1987.

Création du **revenu minimum d'insertion** (RMI)

Poursuite des politiques ciblées, développement d'actions à vocation préventive et universaliste.

Création de nouvelles prestations qui ne sont plus soumises à conditions de ressources (l'allocation personnalisée d'autonomie, l'allocation d'éducation pour les enfants handicapés...).

Création de la **couverture maladie universelle (CMU)** : permet l'accès à l'assurance maladie pour toutes les personnes résidant en France de manière stable et régulière.

1^{er} juin 2009 : généralisation du revenu de solidarité active (RSA), complément de revenu pour les travailleurs pauvres et minimum social pour ceux qui ne travaillent pas. Il remplace le RMI.

1988

Années 1990

Juillet 1998

2000

2007

2008

2009

Années 2010

La loi contre les exclusions :
« *tend à garantir sur l'ensemble du territoire l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux dans les domaines de l'emploi, du logement, de la protection de la santé, de la justice, de l'éducation, de la formation et de la culture, de la protection de la famille et de l'enfance.* »

La **loi DALO**, Droit au Logement Opposable : les personnes mal logées peuvent faire valoir leur droit à un logement ou un hébergement digne.

Crise financière

Phénomène de précarisation de la société, la pauvreté se diffuse et touche des profils de personnes de plus en plus divers et de plus en plus nombreux.

L'écart se creuse entre les plus pauvres et les plus riches.

Ce schéma est un extrait de l'étude « Les politiques de cohésion sociale, acteurs et instruments » du Centre d'analyse stratégique (Février 2013) amendé de quelques remarques du groupe projet.

De la nécessité d'utiliser les mots justes

Quels termes utiliser pour qualifier les différentes situations que peuvent rencontrer les personnes en difficulté ? Trop souvent mélangés, ils peuvent être source d'incompréhension voire de stigmatisation. Les définitions ci-dessous ont vocation à clarifier ce qu'est la précarité, la pauvreté et l'exclusion.

- La **précarité** signifie un avenir non assuré, incertain et instable pour la personne concernée. Il faut distinguer la précarité psychologique (la vulnérabilité) et la précarité sociale (modifications de la société salariale, apparition d'emplois précaires). De même, il ne faut pas confondre l'état de précarité et le sentiment de précarité.
- La **pauvreté** qualifie une personne qui n'a pas suffisamment de moyens pour subvenir à ses besoins. L'idée de pauvreté est relative, dans le sens où l'on est pauvre par rapport à quelqu'un que la société définit comme « riche ». Aujourd'hui, la pauvreté est qualifiée par des seuils de pauvreté.

« *Mal nommer les choses, c'est ajouter au malheur du monde* »

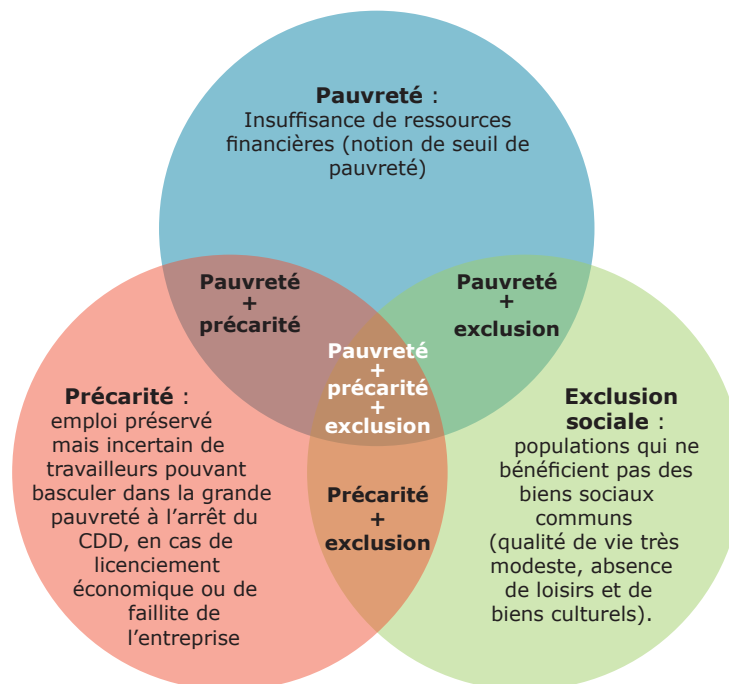
Albert Camus

- L'**exclusion** qualifie le fait de se retrouver en dehors du lien social commun, elle renvoie à une idée d'inclusion, à l'existence dans toute société organisée d'un dedans et d'un dehors. L'exclusion peut être choisie (marginalité) – la minorité des cas -, ou subie (déclassement, déqualification, précarisation, non-intégration...).

On peut vivre dans une société pauvre sans précarité et être pauvre sans être précaire.

On peut vivre dans une société riche précarisante et être précaire sans être pauvre (c'est par exemple le cas des intellectuels précaires, ou encore des intérimaires volontaires).

Exemples d'interactions entre les trois phénomènes de précarité, de pauvreté et d'exclusion



Source : Docteur Philippe Le Ferrand, psychiatre à l'Hôpital Guillaume Rognier à Rennes

- La **précarisation** est une mise en déséquilibre matériel et moral par un processus qui se construit par la rencontre de fragilités multiples (identitaire, histoire familiale, santé, contexte professionnel...) avec un contexte social défavorable.

Le terme « **invisibles** » a fait débat. Il permet de regrouper sous un même nom la diversité des populations précaires. Ainsi ce terme permet d'échanger autour des difficultés qu'elles rencontrent et de trouver des solutions communes. On parle également de « sans voix ». Par contre, la notion d'invisibilité ne doit pas être interprétée comme l'absence d'expression des personnes en situation de précarité et de pauvreté. Au contraire, nombre d'entre elles échangent, communiquent mais ne sont pas forcément entendues par les institutions : elles ne sont pas ou trop peu « visibles » pour encore trop d'organismes.

Lors de réunions institutionnelles, publiques et parapubliques, les personnes potentiellement concernées sont de plus en plus invitées à s'exprimer, ce qui est positif ; pour autant l'approche reste le plus souvent descendante. Lors de ces rencontres, le langage employé est souvent « codé » (usage de sigles, de termes administratifs, de vocabulaire soutenu, d'euphémismes). Cela parle souvent peu aux citoyens, et ne les incite pas toujours à franchir le pas pour (re)venir à ces rencontres. De plus, cela peut diffuser une image négative de ces réunions auprès du réseau des participants.

Exemples de termes administratifs : usager non-recourant, public cible, ayant droit ...

Un modèle sociétal précarisant, excluant

Le fonctionnement actuel de la société se base sur l'autonomie de l'individu. Selon le dictionnaire Larousse, l'autonomie est la capacité de quelqu'un à être autonome, à ne pas être dépendant d'autrui ; comme le caractère de quelque chose qui fonctionne ou évolue indépendamment d'autre chose. Ce terme, synonyme de liberté, d'indépendance, caractérise un état de fait porté et souhaité sur le principe, par les participants au groupe.

« Une société devient précarisante lorsqu'elle construit le mythe de l'individu autonome, libre de son destin et de ses choix, propriétaire de sa vie en dehors de toute appartenance sociale, de tout échange social et d'une dépendance à quiconque. »

Docteur Philippe Le Ferrand, psychiatre, participant au groupe-projet

Par contre, certains effets négatifs de cette autonomie à atteindre sont relevés. Se sentir autonome dépend des normes et des codes de la société dans laquelle on vit : il faut pouvoir disposer d'« objets sociaux ». Dans les sociétés « traditionnelles », ces objets sociaux peuvent être les vêtements, le troupeau, les bijoux... Dans les sociétés occidentales, ce sont les diplômes, le logement, l'emploi, ou encore le réseau social. Lorsque l'on n'en dispose pas, cela empêche nombre de personnes concernées de se construire une identité sociale sûre, stable. Les médias, et les publicitaires renforcent souvent dans leurs communications le poids que représentent ces « objets sociaux » pour la personne.

Actuellement, l'emploi et ce qui en découle (argent, logement, statut) a un rôle particulièrement dominant si bien que certaines conditions de travail et le chômage sont vécus de façon dramatique car les acquis, les protections et les institutions régulatrices ne sont plus immuables.

Chez certains, l'incertitude qui en découle peut aller jusqu'à remettre en cause le contrat social qui les lie à la société. Cela provoque chez ces personnes une souffrance sociale dite « anormale », car due à la manière dont se construit la société dans laquelle se situe l'individu. Elle n'est donc pas due à la personne, mais extrinsèque.

Chaque personne a sa réaction spécifique par rapport aux causes et aux conséquences provoquées par le processus de précarisation. Cette réaction peut être causée par un ou plusieurs facteurs de sensibilité – et donc de vulnérabilité – particuliers à chacun. Cumu-

lables, ils deviennent d'ordre maladif chez certaines personnes, et provoquent à des degrés divers des réponses émotionnelles, dont certaines sont décrites à titre d'exemples dans le tableau ci-dessous.

Facteurs de sensibilité	Réactions possibles, variables selon les personnes
Vulnérabilité au stress	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilité aux critiques • Sentiment de solitude, d'incompréhension
Dépressivité	<ul style="list-style-type: none"> • Sentiment de vide • Mal-être diffus
Dépersonnalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Perte de la perception familière de soi • On se regarde regarder, on n'habite plus son corps
Hyperémotivité	<ul style="list-style-type: none"> • Angoisse, colère, dégoût
Pensée opératoire	<ul style="list-style-type: none"> • Répétition de mêmes gestes • Action plutôt que réflexion
Sociophobie	<ul style="list-style-type: none"> •angoisses à la fois d'abandon et d'intrusion
Agoraphobie	<ul style="list-style-type: none"> • Peur de l'espace • Vue en deux dimensions
Désynchronisation temporelle	<ul style="list-style-type: none"> • Ennui • Perte d'empathie
Déréalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Le monde est un décor factice • Fatigue de l'effort • Procrastination
Souffrance psycho-sociale lorsque la vulnérabilité individuelle rencontre une souffrance d'origine sociale	<p>Dans une logique de survie, pour ne pas souffrir l'intolérable, l'individu s'anesthésie lui-même, mais cela le coupe en même temps de lui-même et des autres. Cela peut provoquer un phénomène d'auto-exclusion chez la personne.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La non-demande : plus la personne va mal, moins elle est en capacité de demander de l'aide. • La réaction négative : plus on aide la personne, plus elle va mal. • La confusion des demandes : la personne fait part de ses difficultés de santé au travailleur social, de ses demandes de RSA au médecin...

La clinique de la précarisation, à laquelle se réfère ce paragraphe, est un domaine d'exploration encore nouveau en psychologie et dans d'autres disciplines, et semble particulièrement intéressante à approfondir, pour mieux comprendre et accompagner les personnes victimes de précarisation sociale.

Cette partie de la contribution a pu être rédigée grâce aux contributions appréciées du Docteur Le Ferrand, Psychiatre au Centre hospitalier Guillaume Régnier, et aux observations partagées des membres du groupe.

Enjeux et préconisations sur le bassin rennais

L'emploi : le premier facteur de prévention de la précarisation

L'agglomération rennais a été, comme la plupart des territoires métropolitains, impactée par les effets de la crise de 2008. Elle a détruit des emplois entre le troisième trimestre 2008 et le quatrième trimestre 2009.

Le bassin d'emploi rennais a, depuis cette période, fait preuve de capacité de rebond. Depuis début 2010, les créations d'emploi salarié ont plus que compensé les emplois détruits pendant la période de crise de 2008 - 2009.

En situation plus favorable que le niveau national ou que la Région, le bassin d'emploi rennais est toutefois touché depuis début 2012 par un essouffement de la dynamique de l'emploi.

Globalement, on y constate une stagnation de la création d'emplois depuis début 2012. Les créations dans le secteur des services ou du commerce compensent tout juste les des-

tructions d'emplois dans l'industrie automobile ou l'intérim*.

Néanmoins, sur le plan social, la situation des ménages de l'agglomération ne s'est pas améliorée.

Les conséquences sociales de la crise économique sont apparues avec un temps de retard, en 2009. Bien que moins élevé qu'ailleurs, le nombre des demandeurs d'emploi a fortement progressé depuis 2008. Sur la zone d'emploi de Rennes, le taux de chômage est passé de 5,1 % début 2008 à 8,5 % au 3^{ème} trimestre 2013**.

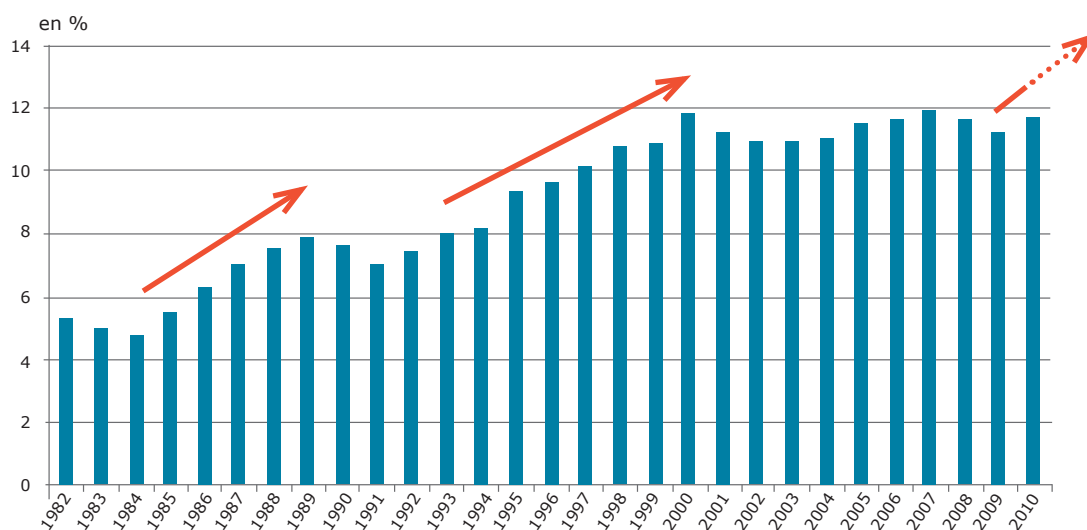
Sur le département et l'agglomération rennais, la pauvreté monétaire des foyers a également progressé : entre 2008 et 2011, le nombre de personnes allocataires de la Caisse d'allocations familiales (Caf) « bas revenus » a progressé de 19 %, celui des allocataires « fortement dépendants des prestations sociales » de 25 % (cf glossaire p. 38), tout comme le nombre de bénéficiaires du dispositif de gratuité sociale des transports de la STAR***. Et le nombre de bénéficiaires RSA (revenu de solidarité active)

* URSSAF Bretagne

** INSEE

*** Source APRAS-CAF

Evolution de l'emploi précaire en France



Source : Note de l'Observatoire des inégalités sur l'état de la précarité dans l'emploi en France - 27 novembre 2012

*
L'expression de « travailleur pauvre » désigne de manière générale une personne qui possède un emploi, mais dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Le niveau de pauvreté lié à la rémunération du travail dépend par ailleurs du seuil considéré. Les prestations sociales sont comptabilisées et le revenu du conjoint est intégré.

**
En France, le Revenu médian, qui partage les salariés en deux groupes égaux, est de 1675 euros net par mois en 2012.

Vigiéco - juillet 2013

Centre d'observation de la société - « L'évolution du temps partiel » - 31 Janvier 2013.

INSEE Bretagne - Octant Analyse n°21 - Octobre 2011.

Observatoire des inégalités - « La précarité dans l'emploi selon l'âge » - 22 mai 2012.

Emploi précaire : contrat à durée déterminée, intérim, stagiaire, contrats aidés, apprentis.

augmente régulièrement et continuellement (+2,9 % en 2011 soit 11 118 bénéficiaires d'après l'observatoire des données sociales de l'APRAS 2013).

Il est ici nécessaire de réaffirmer que la première solution pour prévenir la précarisation reste le rétablissement d'un taux d'emploi croissant, mais la création d'emploi est délicate dans la situation actuelle, caractérisée par une croissance faible. Pour autant, toutes les personnes précaires actuellement ou potentiellement ne doivent pas seulement se résumer aux personnes actives touchées par la précarisation.

La précarité de l'emploi touche particulièrement les femmes et les familles monoparentales

Selon l'observatoire des inégalités, il y a aujourd'hui en France 2 millions de travailleurs pauvres* (touchant moins de 60 % du revenu médian**). 12,3% des emplois sont dit précaires : les contrats à durée déterminée, les intérimaires, les apprentis, les stagiaires et les contrats aidés.

Les entreprises locales ont de plus en plus recours aux contrats courts. D'après l'AUDIAR, « la relative stabilité du nombre total de

déclarations d'embauche observé sur un an masque en effet une forte baisse des recours aux contrats longue durée (-15 %), compensée par un net regain des contrats de courte durée (+9 %) »***.

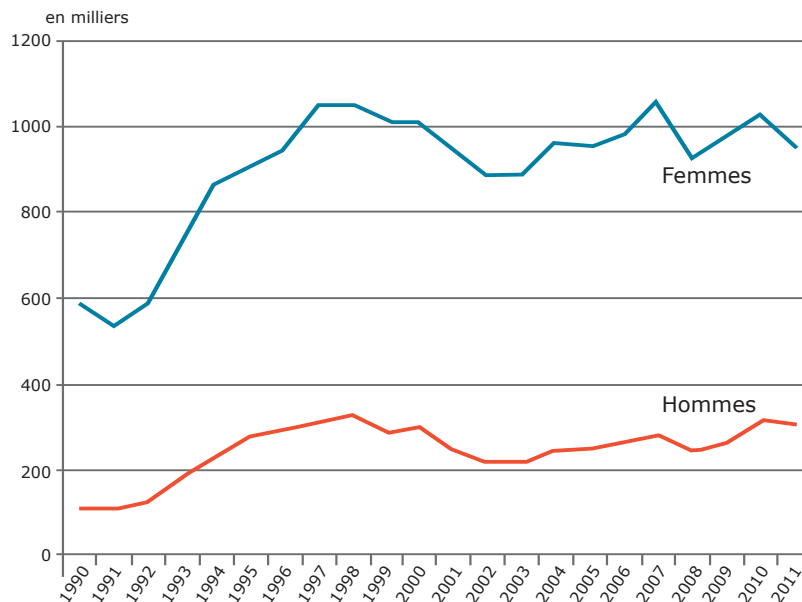
Problématique du temps partiel : choisi ou subi ?

En France, 27 % des personnes en temps partiel souhaiteraient travailler plus****. Compte tenu de leur poids dans l'ensemble des actifs en temps partiel, les femmes représentent les trois quarts des salariés en temps partiel subi.

En Bretagne, 37 % des femmes travaillent à temps partiel, mais il est difficile d'estimer combien souhaiteraient travailler plus. D'après l'INSEE#, c'est sur les emplois non qualifiés que les femmes sont le plus souvent à temps partiel; en Bretagne, elles sont 28 % à temps partiel sur les postes de cadres, mais 40 % sur ceux d'employés et 40 % sur ceux d'ouvriers non-qualifiés.

Le taux de temps partiel subi est également variable selon l'âge : selon le centre d'observation de la société****, à l'échelle nationale, 40 % des jeunes seraient concernés.

Nombre de personnes en temps partiel subi en France



Source : Insee - Traitement : Centre d'observation de la société

Focus sur les salariés des services à la personne

Le secteur des services à la personne emploie 98 % de femmes, majoritairement des personnes peu ou pas qualifiées. Elles représentent cinq fois le volume d'emploi de l'industrie automobile en France. Ce travail nécessite de se rendre au domicile de la personne, et donc de se déplacer autant de fois qu'il y a de personnes à accompagner. A ces trajets nombreux s'ajoutent des temps de travail fragmentés, à grande amplitude horaire, et qui aboutissent régulièrement à des contrats à temps partiel, principalement subis. Aussi, les salariés (d'entreprises privées, de particuliers employeurs, de CCAS ou encore d'associations) dépensent beaucoup de temps en trajets, en attente, entre les différentes missions, pour une rémunération basée la plupart du temps sur le salaire minimum autorisé et sans prise en compte des temps de travail non-effectifs.

À cela s'ajoute un isolement professionnel, une méconnaissance des droits et devoirs, un dialogue social insuffisamment développé. Les partenaires sociaux présents aux réunions font part de plusieurs exemples de situations de travail à améliorer chez certains employeurs : temps passé dans les trajets non pris en compte, coût des transports, appels téléphoniques à la charge du salarié...

Beaucoup de ces femmes travaillant dans le secteur des services à la personne vivent seules avec leur(s) enfant(s), ce qui contraint leurs possibilités de compléter leur temps partiel ; il leur faudrait en effet trouver un mode de garde pour les enfants, le financer, pouvoir amener et récupérer les enfants... À cela peut s'ajouter d'autres freins : absence de permis de conduire, de véhicule, d'assurance... C'est alors un cercle vicieux d'où il est difficile de sortir. Heureusement, certaines entreprises introduisent de bonnes pratiques sociales et des exemples à suivre (par exemple Neveu nettoyage).

Pour mémoire, dès 2007 et jusqu'en 2011, le CODESPAR, en partenariat avec La Maison de l'Emploi de l'Insertion et de la Formation professionnelle (MEIF) du bassin de Rennes (cf annexe 2 p. 28), a animé une démarche visant une meilleure structuration du secteur Services à la personne (dialogue local entre acteurs, session de formation, action sur la prévention des risques professionnels).

Toutes les populations d'actifs peuvent être touchées par la précarité, certaines plus que d'autres

Plus généralement, depuis la deuxième moitié des années 2000, le taux de précarité des jeunes oscille entre 44 et 49 %^{##}. 55,1 % des actifs occupés de 15 à 29 ans occupent un emploi précaire^{###} contre 7,9 % des 30-49 ans. Cette situation a de lourdes répercussions sur les modes de vie des jeunes : difficultés à disposer d'un logement autonome faute de garanties, à s'établir en couple, à prévoir ses activités de loisir...

La précarité dans l'emploi s'illustre aussi chez les entrepreneurs, chez qui le risque de faillite augmente vu la conjoncture économique, mettant à mal leur emploi et celui de leurs salariés s'il y en a. Par ailleurs, ils ne disposent d'aucun droit spécifique en cas de faillite.

Un autre indicateur de la précarité est celui du surendettement (cf annexe 1 p. 26). Les salariés représentent en 2011, 39,5 % des dossiers déposés, 25,6 % des dossiers concernent des chômeurs*. Les employés et ouvriers sont les catégories socio-professionnelles les plus touchées.

Le nombre de dossiers déposés dans le département, demeuré stable jusqu'à fin 2012 malgré un environnement économique dégradé (3 000 dossiers déposés par an en Ille-et-Vilaine), vient récemment de bondir de 20 % en mai 2013 d'après le Comité Local des Banques.

Le non-recours aux aides sociales amplifie également la précarisation observée. À titre d'illustration, fin 2010, le taux de non-recours au RSA socle était de 35 %, et de 68 % pour le RSA activité**. Il semble que la complexité des démarches à entreprendre au regard

*

Données 2011 banque de France, situation au regard de l'emploi : 31,8 % de salariés en CDI, 5,2 % de salariés en CDD, 2,1 % de salariés intermédiaires, 0,3 % de salariés en congé maternité, 0,1 % d'artisans commerçants, 25,6 % de chômeurs, 11,7 % de personnes sans profession, 13,1 % de retraités, 0,2 % d'étudiants, 3,6 % de personnes en congés maladie de longue durée, 2 % de personnes en congés parental, 4,5 % de personnes invalides.

**

L'e-ssentiel - CNAF juillet 2012

« Le revenu de solidarité active (RSA) est une allocation versée à tout foyer dont les revenus d'activité sont inférieurs à un certain seuil qui dépend de sa composition. En l'absence de revenu d'activité, le RSA versé dit « socle » permet de compléter les autres revenus du foyer pour atteindre un montant forfaitaire, qui dépend de la composition du foyer. En présence de revenus d'activité, le RSA octroyé garantit que le foyer perçoive au minimum le montant forfaitaire augmenté de 62 % des revenus d'activité. Selon leur situation, les foyers peuvent percevoir le RSA « socle et activité » si leur revenu d'activité est inférieur au montant forfaitaire ou bien du Rsa « activité » si leur revenu d'activité est supérieur au montant forfaitaire. »

de l'aide financière sollicitée et non-assurée semble trop compliqué et pour un bénéficiaire non constant, puisque basé sur l'activité des trois derniers mois.

La prévention de la précarisation dans le monde professionnel n'a malheureusement pas pu être abordée en profondeur dans le groupe, par manque de temps, le sujet étant complexe, à traiter au cas par cas, et relevant du fonctionnement interne de chaque employeur.

Vers plus de dialogue social constructif dans les entreprises, les associations et la fonction publique

- Renforcer et soutenir le dialogue entre partenaires représentants d'employeurs et de salariés : IRP (instances représentatives du personnel) et patronat dans le privé, CTP (comité technique paritaire) et employeurs dans le secteur public...
- Travailler avec les employeurs pour rompre l'isolement des salariés.
- Dans chaque structure employeur, et sous réserve du respect du secret professionnel, entendre les responsables des ressources humaines, les assistantes sociales d'entreprise, la médecine du travail, pour apporter des solutions nouvelles et répondant aux spécificités des différents employeurs.

En résumé, permettre les conditions d'un dialogue social avec des partenaires sociaux identifiés, pour construire ensemble les solutions d'amélioration possibles dans la structure employeur.

Exemples cités par le groupe

- S'assurer de l'assouplissement sécurisé des parcours de personnes en contrat à durée indéterminée, tout en offrant un emploi stable aux personnes qui pallient les absences des premiers.
- Permettre aux employés en contrat à durée déterminée de bénéficier du congé individuel de formation qualifiant et reconnu.
- Être plus précis sur les conditions de travail à l'embauche.
- Développer les formations professionnalisantes.
- Prendre en compte les coûts réels liés à l'exercice du poste (frais de déplacement, temps d'attente, temps de repas...).

Pour le renforcement des coopérations inter-employeurs sur le bassin de vie

- Partager les expériences de prévention interne entre employeurs et/ou représentants de salariés pour capitaliser les initiatives qui ont porté leurs fruits. De nombreux responsables sont sensibles à leur responsabilité sociale et donc à leur implication dans la prévention de la précarisation chez leurs salariés.
- Favoriser les passerelles entre structures d'insertion et entreprises « traditionnelles » pour pouvoir proposer un parcours accompagné et sans rupture de salaire pour des personnes en insertion afin qu'elles puissent (re)trouver leurs marques dans les emplois « classiques ».
- Inciter les sièges sociaux à une plus grande autonomie pour leurs agences locales pour développer les coopérations avec d'autres structures locales.

De la nécessité d'une coordination de proximité sur les territoires

Des initiatives locales existantes, comme points d'impulsion

Plusieurs initiatives portées par des acteurs du territoire sont relayées et commentées ci-après, car elles pourront être des points d'impulsion centraux dans la possible mise en œuvre des propositions portées par le groupe-projet « Précarisation » du CODESPAR. Ces initiatives sont illustratives et non exhaustives.

● **Coopération intercommunale dans les CIAS (Centres Intercommunaux d'Action Sociale) - cf annexe 3 p. 29**

Deux centres intercommunaux d'action sociale existent aux alentours de Rennes : le CIAS à l'ouest de Rennes, et le CIAS du Pays de Liffré.

Tous deux ont pour principal atout de développer des services petite enfance et aux personnes âgées et de faciliter la coordination entre les communes et les organismes sociaux, notamment les services du Conseil général (cf annexe 4 p. 30), en instruisant les demandes d'aide sociale obligatoires.

Le premier est historiquement ancré dans l'organisation intercommunale, datant de 1965 ; le second quant à lui, créé en 2009, est né d'une volonté politique de coopération au niveau intercommunal dans le secteur de la petite enfance et de l'aide à domicile.

LEVIER IDENTIFIÉ

Promouvoir cette organisation mutualisée dans les autres communes de Rennes Métropole et du Pays de Rennes.

● **Coordination entre structures d'action sociale : Les Espaces Sociaux Communs (ESC) - cf annexe 6 p. 34**

Les Espaces Sociaux Communs réunissent sous un même toit à Rennes et à Bruz les principaux acteurs de l'action sociale : la CAF (cf annexe 5 p. 32), le CCAS, et le CDAS. S'y ajoute dans certains sites le Centre social, voire la Mission Locale et Pôle Emploi.

À Bruz, s'ouvrira en septembre 2014 un nouvel ESC qui regroupera outre ces principaux acteurs de l'action sociale, une association intermédiaire, le Point Accueil Emploi, une association de services aux particuliers et des associations culturelles.

LEVIERS IDENTIFIÉS

Améliorer le 1^{er} accueil par la convivialité, l'écoute, et l'aiguillage, ce qui nécessite un temps consacré et une formation spécifique, regrouper tous les acteurs, jouer la carte de la proximité et de la réactivité, faciliter l'accès aux services.

● **Coordination entre structures de santé : Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) et Harmonie mutuelle**

La CPAM 56 et Harmonie mutuelle coopèrent depuis mi-2013 pour permettre l'inscription réciproque de leurs bénéficiaires dans chacune de leurs structures.

Une formation est actuellement en cours auprès des salariés d'Harmonie Mutuelle, des centres d'appel, des agences, des assistantes sociales.

LEVIER IDENTIFIÉ

Partager des modalités de fonctionnement permettant aux personnes de se déclarer leur (changement de) situation dans plusieurs établissements lors d'un seul échange.

● **Accès à la culture, droits culturels : Electroni[k] et « Parcours sensibles » à Rennes - (cf annexe 7 p. 35)**



Crédit photo : Electroni[k]

Projet commun débuté en 2010 entre plusieurs structures, de découvertes artistiques et culturelles en direction des personnes en situation de précarité sociale, l'objectif de « Parcours sensibles » est de favoriser l'accès à la culture et aux droits culturels des personnes en situation d'exclusion sociale par diverses actions : rencontres, visites, ateliers de pratiques artistiques.

LEVIER IDENTIFIÉ

Développer les pratiques artistiques pour les personnes en situation de précarité.

● **Formations sur l'estime de soi**

Proposées par la Maison de l'Emploi du pays de Rennes, des ateliers « estime de soi » permettent de travailler avec des personnes en recherche d'emploi accueillies en Point accueil emploi (PAE), sur la confiance en soi. Suite au succès de la formation en 2012 (18 personnes ont participé), l'atelier a été reprogrammé en 2013.

LEVIER IDENTIFIÉ

En plus des outils d'aide à la recherche d'emploi, travailler également sur le ressenti de soi, et des autres

● **Communication entre secteurs d'action sociale (Harmonie Mutuelle)**

Comme quatre autres mutuelles, Harmonie Mutuelle a construit des garanties adaptées aux bénéficiaires des « chèques santé » grâce à un travail commun avec des militants d'ATD Quart Monde (cf annexe 8 p. 36). Tarifées à l'équilibre, elles ont été conçues pour un usage à long terme.

Constatant une augmentation des difficultés d'accès aux soins pour les personnes qui pourraient bénéficier d'aides adaptées, Harmonie Mutuelle a souhaité aller au-devant de personnes en situation de précarité ou de pauvreté pour les informer sur les différents dispositifs d'Etat auxquels ils peuvent avoir le droit (CMU, CMU complémentaire, aide à l'acquisition de la complémentaire santé...). Ceci s'avère possible grâce à un travail commun avec des structures « relais », de proximité. L'objectif est également d'assurer un accompagnement dans le temps auprès de chacune des personnes informées.

On estime à 3,5 millions de bénéficiaires potentiels de l'aide à l'acquisition de la complémentaire santé ; 1 million seulement en font la demande.

LEVIER IDENTIFIÉ

Développer un réseau de référents pour porter à connaissance les possibilités d'aide pour la santé (mais pas uniquement) aux acteurs accompagnants.

● **Résorption de la précarité dans les entreprises et dans les branches professionnelles (CFDT)**

A la Ville de Rennes, suite à la loi de résorption de l'emploi précaire parue au printemps 2012, plusieurs contractuels présents depuis longtemps ont pu bénéficier de l'accès à un emploi pérenne en se voyant proposer un contrat à durée indéterminée.

LEVIER IDENTIFIÉ

Développer le dialogue social dans les entreprises, associations, et institutions publiques pour imaginer des solutions de prévention de la précarisation adaptées à chaque structure employeur.

● **Co-construction avec des personnes en précarité : La Maison de l'emploi du Pays de Redon (MEDEFI) et l'association AIDE**

Un travail avec des personnes en recherche d'emploi a permis la rédaction d'un guide « Le Guide du Chercheur d'Emploi », pour « que chacun pioche en fonction de ses besoins [...]. À la demande des chercheurs d'emploi, le guide comporte des chapitres qui ne sont pas directement liés à la recherche d'emploi. » (Extrait du guide)

LEVIER IDENTIFIÉ

Proposer plus d'actions à mener en co-construction entre professionnels et personnes concernées.

● **Travail « Hors les murs » : l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) - cf annexe 9 p. 37**

L'UDAF 35 propose des permanences à la sortie des audiences de personnes en cours de démarche judiciaire de surendettement pour leur proposer un accompagnement.

LEVIERS IDENTIFIÉS

Travailler hors-les-murs, aller au-devant des personnes pouvant être intéressées par l'accompagnement préexistant et proposé par la structure.

VU AILLEURS

● **Guide de l'accompagnement vers et dans l'emploi**

Produit conjointement par le collectif ALERTE, composé de 36 associations nationales de lutte contre l'exclusion, réunies par l'Uniopss (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux), par les organisations syndicales CFDT, CGT, Unsa, CFTC, CFE-CGC et par les organisations patronales Medef, CGPME, UPA et FNSEA, ce guide, avec ses fiches pratiques, traite de l'accompagnement des personnes vers et dans l'emploi. Il s'adresse aux professionnels et aux bénévoles associatifs, aux chefs d'entreprise, aux employeurs privés et publics, aux directeurs des ressources humaines, à l'encadrement, aux représentants syndicaux, aux tuteurs et aux salariés, aux conseillers du service public de l'emploi et de ses partenaires, aux personnes sans emploi et/ou en situation d'exclusion, aux décideurs publics.

Guide disponible sur les sites :

- UNIOPSS : www.uniopss.asso.fr
- Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) CNLE : www.cnle.gouv.fr

Penser ensemble des pratiques innovantes adaptées aux besoins locaux...

La prévention de la précarisation par les institutions et acteurs locaux fait partie intégrante des politiques d'action sociale. Plusieurs enjeux relevés par le groupe tels que le suivi des parcours (et non pas uniquement de la situation) et la participation des habitants, des usagers, sont inscrits aujourd'hui dans les politiques publiques. Des efforts sont notables concernant la volonté de mettre à proximité, dans un même lieu, les services dont pourrait souhaiter disposer une personne ayant une demande. Cela répond, au moins en partie, à de nouveaux besoins de proximité, de solidarité à retrouver, d'émancipation et de citoyenneté.

Pour autant, la première difficulté est de faire évoluer et améliorer les pratiques et les fonctionnements existants pour les adapter aux nouveaux besoins sociaux et sociétaux.

Aussi, comment faire des résolutions politiques une réalité de terrain, dans un contexte financier que l'on sait contraint ?

Une évolution progressive et habituelle des manières de faire sera-t-elle suffisante ? Ou devons-nous plus clairement ambitionner de changer la manière de concevoir, d'inventer les pratiques ?

Exemple de la Caisse d'Allocations Familiales

Les élus de la Caf d'Ille-et-Vilaine se sont fixés l'objectif de développer de nouveaux projets allant plus loin que leurs missions obligatoires. Les salariés travaillent aujourd'hui à aller au-devant des personnes dont un événement déclencheur (un changement de situation) laisse à penser qu'elles pourraient bénéficier de nouvelles aides proposées par l'organisme.

Au quotidien, la structure fait pourtant les constats suivants :

- 1 000 personnes se présentent au siège par jour ;
- 25 000 règles de droit sont à connaître pour chaque technicien ;
- un seul travailleur social Caf est missionné par CDAS.

De plus, 60 % des personnes reçues par la Caf ne sont pas connus par les CDAS. Le travail d'accompagnement proactif de la Caf est donc particulièrement stratégique pour enrayer la précarisation des personnes.

Enjeux pour le groupe-projet : changer de regard, « faire avec », réduire les temps de réponse des institutions

- **Changer de regard : Instaurer, rétablir de la confiance et du respect**

Il y a nécessité de changer les représentations quand elles sont faussées, d'aller vers un double changement de regard à aborder comme une opportunité.

Pour y parvenir, il serait nécessaire de travailler les outils d'accompagnement, et les représentations réciproques, le ressenti, le langage employé, la communication...

Extrait choisi d'une enquête sur la participation dans les Espaces Sociaux Communs dans le cadre de la réécriture de leur charte de fonctionnement.

Question posée : quelle forme de participation pour demain ?

Réponse d'un habitant : « C'est souvent le comportement de certains individus qui font que le lieu va se remplir ou pas. Quand les gens viennent pour leurs papiers, s'ils voient des gens souriants, même inconsciemment, ils reviendront. »

- **Passer du « faire pour » au « faire-avec »** : être dans l'écoute, dans l'intérêt de la personne, accompagner la personne, en ayant pour premier objectif de lui permettre d'affirmer ce qu'elle souhaite, ce qui fait sa personnalité, et vers où elle souhaite aller.

Cela permet par exemple de désamorcer les situations de non-écoute, pour que la personne accueillie puisse passer d'une expression violente (expression orale bloquée, empêchée) à la formulation du (des) problème(s) qui l'amène(nt). Le dialogue est alors possible, et le mal-être de la personne peut être exprimé oralement.

Les principes et valeurs portés par le concept de capacité d'agir (« empowerment » en anglais), de plus en plus mis en avant, font écho aux réflexions et travaux du groupe-projet. Par ce processus, les individus prennent conscience de leur capacité d'agir et la développent. Pouvant être traduit par « capacitation » (terme québécois), l'empowerment tel qu'il est mis en œuvre dans des pays voisins,

peut apporter des éléments de solutions, à adapter au contexte français et local.

La politique du « care », vers une société du bien-être, du « soin mutuel », peut être également un axe de réflexion à creuser. L'idée principale est de combiner plus efficacement les financements publics, les actions du monde associatif, de l'entrepreneuriat social, des solidarités de proximité, et l'implication pro-active et directe des bénéficiaires et de leurs proches. Il s'agit de renouveler le modèle social français en priorisant la prévention et la coopération, vers une subsidiarité sociale, au plus près des personnes, et ce, sans créer de nouvelles structures.

- **Rapprocher le temps des administrations de celui des personnes en situation de précarité**

Réduire le temps de réponse des institutions pour mieux répondre aux demandes et situations d'urgence vécues par des personnes accompagnées : accélérer le versement des aides sociales en cas de « coups durs », calculer le montant d'aides sociales au plus près de la situation financière de la personne, et non plus à l'année « n - 1 » ou « n - 2 »...

« Les demandeurs d'emploi n'ont pas le temps vide, mais captif. »

Participant au groupe de travail

« On est au bout d'un cycle, celui où on imposait par le haut les politiques et projets aux habitants des cités. Il faut revitaliser et accompagner les dynamiques autonomes citoyennes »

*Isabelle Fouché, coordinatrice du collectif
Pouvoir d'agir**

Un premier moyen : la (co-)formation

Pour tisser avec attention les liens entre les personnes (accueillis, professionnels, aidants, militants, bénévoles...), il est nécessaire d'innover encore dans la **formation continue** des travailleurs sociaux, des militants, des accueillants, des bénévoles. Ceci est à construire en lien avec les partenaires sociaux.

Cela pourra se faire :

- en s'assurant d'une plus grande transversalité, d'une interdisciplinarité dans les formations, en y associant sciences sociales et psychologie ;
- en présentant l'accompagnement des personnes en précarité comme de la recherche de potentialités, et non pas uniquement comme de la résolution de problèmes d'ordre social ;
- en développant par exemple des formations par croisement des savoirs** (cf annexe 8 p. 36), méthode soutenue par le groupe de travail.

*

L'« empowerment », nouvel horizon de la politique de la ville – Le Monde, Février 2013.

**

Méthode portée par ATD quart monde, co-formation professionnels/précaires.

Proposition d'expérimentations

Le groupe-projet « Précarisation » a ciblé l'objectif d'identifier des moyens pour prévenir au plus tôt le phénomène de précarisation.

L'expérimentation apparaît incontournable pour parvenir à cet objectif afin de lancer une dynamique de coordination et d'amélioration continue en fonction des spécificités locales.

Le groupe-projet « Précarisation » propose la mise en œuvre de plusieurs expérimentations pour prendre en compte les spécificités de territoires de typologies différentes (urbain, péri-urbain, rural...), afin de tester « grandeur nature » des méthodes et outils adaptés au local. Cela permettrait également de faciliter par la suite la diffusion de ces nouvelles manières de faire vers d'autres zones du bassin rennais.

Objectifs de ces expérimentations

Pour prévenir la précarisation, faire mieux, faire plus vite et faire avec les personnes en situation de précarité :

- développer une « veille sociale » : améliorer l'offre d'accueil de proximité (lisibilité, accessibilité, déploiement géographique...);
- améliorer le premier accueil ;
- impliquer la personne en demande dans la construction de nouvelles réponses ;
- renforcer la concertation entre organismes, mobiliser progressivement d'autres parties-prenantes.

Principe de l'expérimentation

1^{ère} étape

Se coordonner dans plusieurs territoires de proximité entre acteurs volontaires

1. Par l'impulsion d'élus locaux, mobiliser plusieurs territoires, volontaires, et de nature différente (par exemple un quartier, une commune à la première périphérie de Rennes, une commune plus rurale).
2. Déterminer entre plusieurs acteurs de l'action sociale volontaires des méthodes et outils de travail partagés favorisant la coordination entre structures de secteurs variés tout en gardant la légitimité de chacun.
3. Sélectionner les actions et outils les plus adaptés à ces territoires, et aux acteurs parties-prenantes.
4. L'ensemble des outils à déployer pour l'expérimentation sera à partager dans chaque structure, entre toutes les parties-prenantes (responsables, salariés, bénévoles...).
5. Déterminer les indicateurs de réussite et le niveau à atteindre en termes :
 - de la diminution de la précarité ;
 - de l'amélioration des conditions de travail des opérateurs sociaux.

Ces indicateurs se répartiraient entre critères quantitatifs et évaluation du ressenti, d'ordre qualitatif.

Exemples d'outils opérationnels proposés par le groupe-projet à développer selon les territoires

- Créer/actualiser un annuaire partagé.
- Désigner une personne référente pour les autres acteurs, dans chaque structure.
- Partager des éléments chiffrés structurant et des documents d'observation et d'analyse du territoire entre les structures – accès facilité aux données du Tableau de bord social de Rennes Métropole aux acteurs mobilisés.
- ...

2^{ème} étape

Travailler sur les représentations

Proposition de deux thématiques

- La lisibilité de l'accueil proposé sur le territoire.
- La qualité de l'accueil, questionnement des pratiques dans l'organisme.

Proposition de moyens

- Organiser des rencontres type « co-construction », croisement des savoirs* (cf annexe 8 p. 36), permettant de travailler avec tous les professionnels, des bénévoles, et des personnes en situation de précarité.
- Travailler sur des supports communs (exemple : plaquette de présentation) avec des professionnels, des bénévoles, et des personnes en situation de précarité pour requestionner les pratiques et les représentations de chacun, dans une dynamique d'amélioration continue.
- Développer des co-évaluations entre professionnels et précaires.
- ...

3^{ème} étape

Co-construire des innovations sociales

Sur l'accueil et l'accompagnement

Les réponses et nouvelles solutions apportées par ce travail de co-construction émergeront pendant les expérimentations.

Néanmoins de nombreuses idées ou pistes à creuser ont été repérées lors des rencontres du groupe-projet « précarisation », dont quelques-unes se retrouveront peut être dans les solutions partagées imaginées sur chaque territoire :

- Renforcer la convivialité des lieux d'accueil
 - Transformer les files d'attente en lieu de parole (exemple de la Caf du Morbihan), avec un café.
 - Déploiement d'attitudes positives : sourire, être positif, ne pas se focaliser sur les problèmes mais souligner les potentialités.
 - Être clair sur ce qu'on peut apporter ou non, respecter les demandes premières de l'accompagné.
 - Aller au-devant des personnes.
 - Se présenter, présenter sa structure en termes simples.
- Dans l'accompagnement
 - Co-construire des accompagnements.
 - Tester des chartes d'engagements réciproques entre personnes accompagnées et accompagnantes.
 - Proposer des ateliers de pratiques artistiques, culturelles, pour libérer l'expression.
 - Proposer des ateliers de formation à l'estime de soi.
 - Permettre l'échange entre personnes en situation de précarité et « passeurs pairs » ayant vécu la précarité et redécouvert leur place dans la société.
- Dans le fonctionnement
 - Simplifier les modalités de demande d'aide, informer avec des outils simplifiés et relais adaptés et agréables.
 - Disposer de repères de compréhension pour chaque aide proposée (Ex : liens entre l'aide « minimum vieillesse » et le calcul du droit au logement...).

*
Méthode portée par
ATD Quart Monde

Sur la lisibilité de l'offre d'accueil

De même, sur la lisibilité de l'accueil, autrement dit le développement d'une veille de proximité, **un axe fort s'est dégagé dans les différents échanges entre les participants : développer et former un réseau de structures volontaires et en contact avec le public, quel qu'il soit.** Il est décrit ici, à titre d'illustration, des solutions d'innovation sociale qui pourraient ressortir des expérimentations.

Ce réseau pourrait se composer :

1. de structures déjà identifiées ayant une mission d'accueil, d'accompagnement ou d'aide par rapport à des populations susceptibles d'être précaires :
 - Caisse d'Assurance Maladie ;
 - Caisse d'Allocations Familiales ;
 - Conseil Général, notamment par le biais des CDAS ;
 - communes, au travers de leur CCAS ou CIAS ;
 - les représentants syndicaux ;
 - Service public de l'emploi : PAE, Mission locale, Pôle emploi ;
 - associations de solidarité, d'insertion ;
 - ...
2. de structures à première vue non concernés par le sujet, mais qui, par leur proximité, leur profession, ou encore leur accessibilité, peuvent se retrouver en situation d'écoute et d'appui de personnes ayant une difficulté, passagère ou non, fragilisant leur parcours :
 - banques ;
 - entreprises, médecins du travail, assistantes sociales d'entreprise ;
 - bailleurs ;
 - mutuelles ;
 - milieu scolaire (instituteurs, ADSEM...) ;
 - permanences municipales ;
 - points Information Jeunesse ;
 - associations locales (loisirs, Parents d'élèves...) ;
 - La Poste ;
 - autres.

Ce réseau de veille, à construire selon chaque territoire, pourrait par exemple disposer de supports papiers permettant de donner une première information aux personnes en demande : numéro vert, grille de lecture des différents acteurs accompagnants du territoire, ...

L'objectif premier du groupe projet « Précarisation » reste de trouver les moyens d'un véritable recueil de la parole, mais plusieurs contraintes importantes sont actuellement non résolues :

- assurer le respect du libre arbitre de la personne en souffrance ;
- l'application dans de nombreux métiers du secret professionnel limite de fait la possibilité de recueillir puis de transmettre une parole ;
- comment permettre le repérage de la précarisation dans des espaces privés, par des « tiers », sans tomber dans la dénonciation et la stigmatisation ?

4^{ème} étape

Évaluer et déployer

Sur la base des indicateurs de réussite fixés en début d'expérimentation sur chaque territoire, et des réunions bilan réalisées avec l'ensemble des contributeurs (élus, responsables de structures, de services, opérateurs sociaux, personnes en situation de précarité...), une évaluation partagée pourra être mise en oeuvre. Chacune de ces évaluations servira de point d'appui au déploiement des « bonnes pratiques » en termes de co-construction de l'innovation sociale.

Des propositions d'expérimentations cohérentes par rapport aux dynamiques politiques nationales et locales

1. À l'échelle nationale, la conférence nationale contre la pauvreté a permis de dégager de nombreuses propositions dont beaucoup rejoignent les propos du groupe-projet , par exemple :

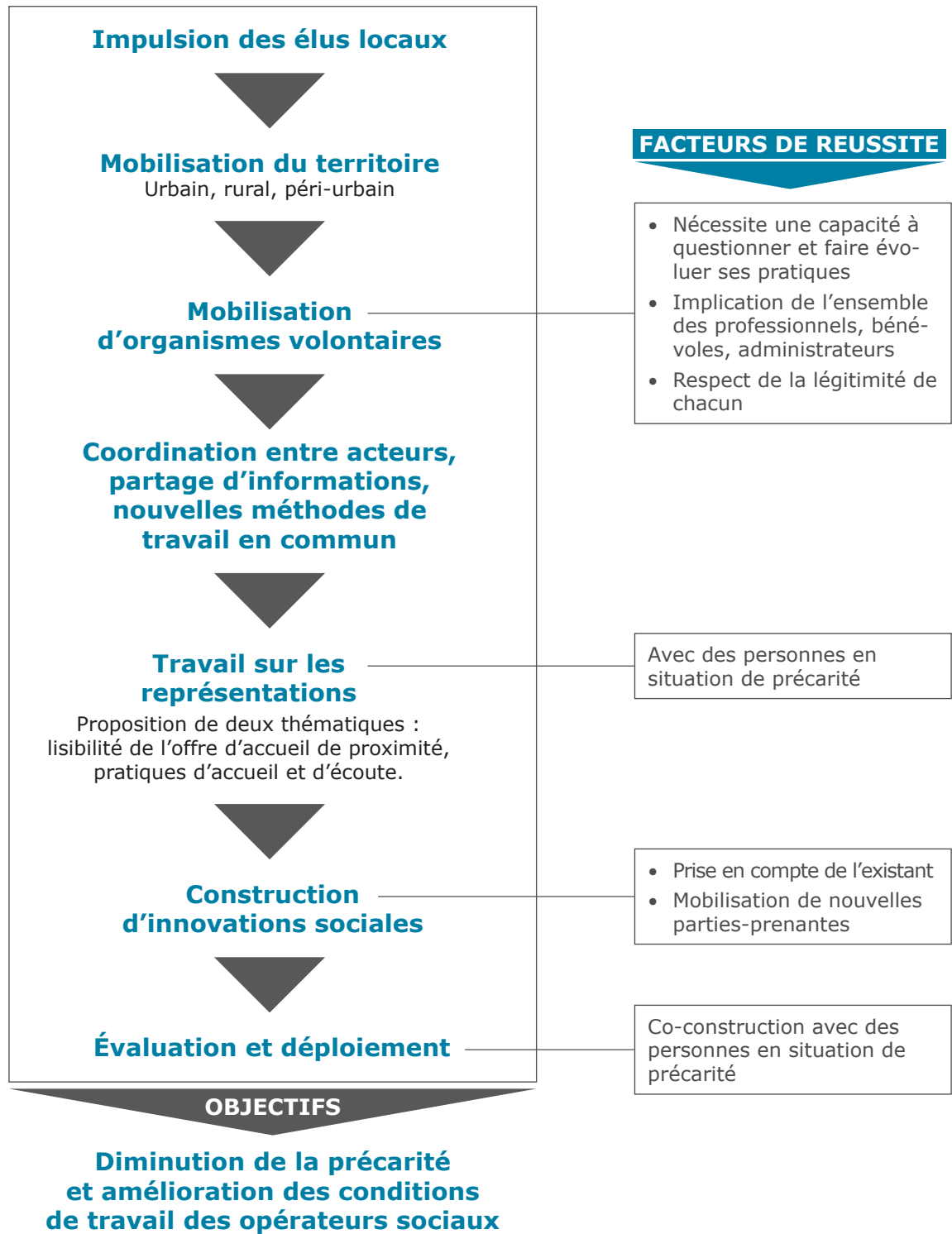
- emploi, travail : inciter à une démarche de prévention active des exclusions au sein des entreprises et dans la négociation collective ;
- développer sur de larges bases la participation des personnes en situation de pauvreté et de précarité à l'élaboration et au suivi des politiques publiques ;
- refonder le travail social.

2. Sur les communes de Rennes Métropole, les élus en charge des affaires sociales interrogés par le service Cohésion sociale proposent également, en réponse à l'augmentation de la précarité, de développer des relais de proximité (services communaux associatifs) et de reconnaître les personnes et les situations que celles-ci vivent (enquête de janvier 2013).

3. Dans sa contribution au projet communautaire, l'APRAS identifie trois défis pour le territoire qui vont également dans le sens des expérimentations de proximité proposées par le groupe-projet.

- La capacité que le territoire aura à développer, capitaliser et partager progressivement du savoir et du savoir-faire en matière d'élaboration et de mise en œuvre de projets sociaux, éducatifs et culturels de territoires, articulés aux projets d'urbanisme et aux politiques de l'habitat et du transport notamment.
- La capacité que le territoire aura à construire ces démarches en s'appuyant prioritairement sur les réalités vécues et perçues par les habitants et acteurs locaux dans les quartiers et les communes, ainsi qu'à outiller ces derniers pour co-élaborer l'énoncé collectif des problèmes et la construction des réponses.
- La capacité que développeront le territoire et ses différents acteurs à réformer les modes d'action et d'animation sociale par le décloisonnement des interventions, leur agrégation aux autres politiques sectorielles, la mutualisation des objectifs et des moyens, et la promotion de la participation des habitants à la construction de ce décloisonnement.

Schéma de synthèse Innovation sociale territoriale : principe de l'expérimentation proposée sur chaque territoire



Perspectives

Sans être les uniques solutions, ces expérimentations de proximité auraient le mérite de mettre en pratique et de manière concertée entre des acteurs volontaires, des méthodes et manières de faire permettant de retrouver d'une part l'estime de soi et d'autre part la confiance en l'autre et en l'institution. Elles permettraient dans le même temps d'améliorer la coordination dans les organismes volontaires.

L'impulsion et la réussite de ces expérimentations nécessitent des choix de la part des élus locaux, notamment dans la validation de leur mise en œuvre à l'échelle du bassin de vie rennais. Ce soutien politique s'avèrerait également nécessaire pour pouvoir par la suite valoriser et diffuser les méthodes ayant fait preuve de leur efficacité sur l'ensemble du territoire. Les acteurs du bassin rennais pourraient ainsi s'avérer être fers de lance dans la construction d'une nouvelle manière de penser l'action sociale territoriale.

Dans sa quatrième orientation, le projet communautaire réactualisé de Rennes Métropole promeut le renforcement des solidarités sur le territoire en encourageant l'innovation sociale, notamment en réinterrogeant les pratiques d'interventions sociales pour protéger et accompagner les plus fragiles. Le lancement d'expérimentations telles que le CODESPAR le propose contribuerait à concrétiser cette ambition politique.

Plusieurs opportunités de mise en œuvre sont également à saisir. La charte de fonctionnement des espaces sociaux communs rennais est en réécriture, c'est une opportunité pour y inclure de nouvelles modalités de fonctionnement et de formation. Les participants au groupe-projet, membres de structures partenaires, peuvent de leur côté se faire les relais de l'action à leur échelle, vers leur organisme d'origine et vers leurs partenaires.

En conclusion, ce travail du groupe-projet « Précarisation » du CODESPAR a réuni de nombreux acteurs locaux démontrant une envie partagée et un fort potentiel local à s'engager dans des expérimentations collectives d'innovation sociale. L'ensemble des participants espère donc convaincre, grâce à la diffusion de cette note, et à des échanges à venir, un maximum de parties prenantes.

ANNEXES

Annexe 1 p. 26

Surendettement

Annexe 2 p. 28

La Maison de l'emploi, de l'insertion et de la formation professionnelle

Annexe 3 p. 29

CIAS à l'ouest de Rennes

Annexe 4 p. 30

Politiques sociales du Conseil général d'Ille-et-Vilaine

Annexe 5 p. 32

La Caisse d'allocations familiales d'Ille et Vilaine

Annexe 6 p. 34

Les Espaces sociaux communs / L'APRAS

Annexe 7 p. 35

Parcours sensible : Electroni[K]

Annexe 8 p. 36

ATD Quart Monde : démarche du croisement des savoirs

Annexe 9 p. 37

L'union départementale des associations familiales d'Ille et Vilaine

Annexe 1

Surendettement

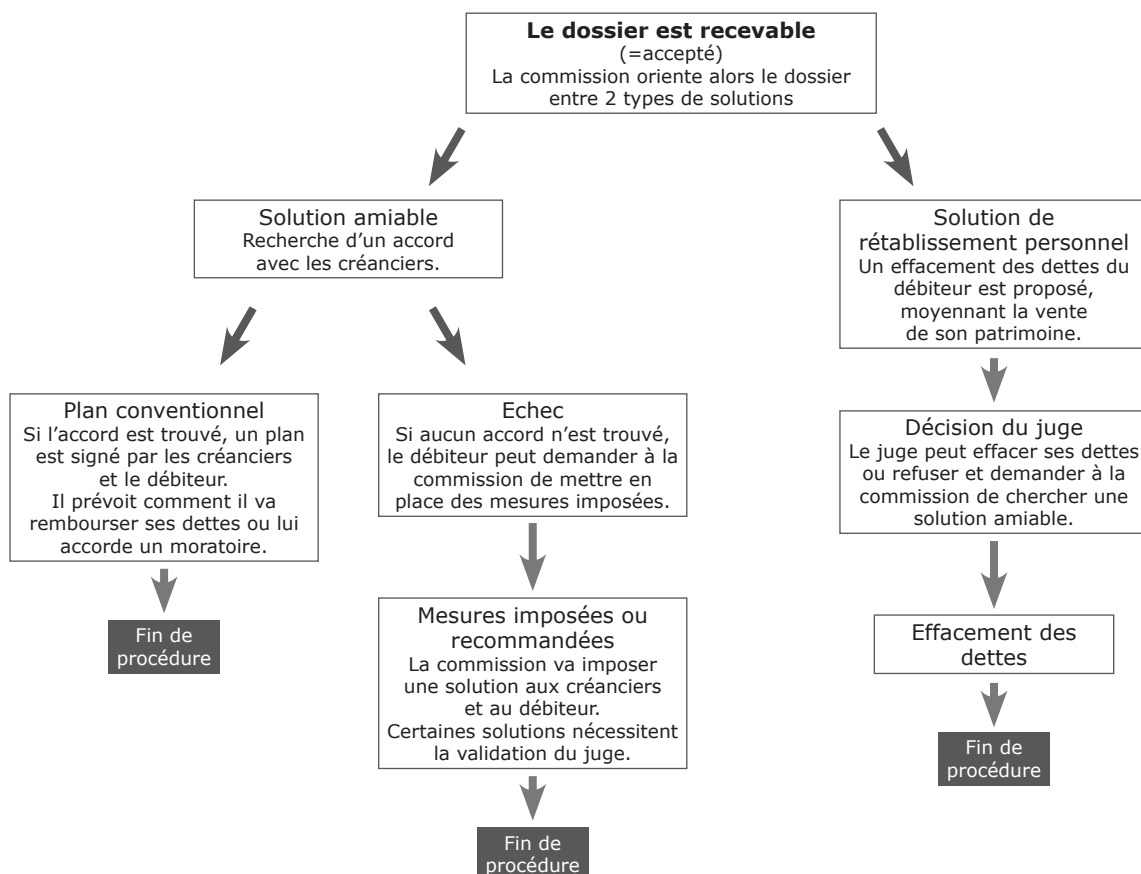
Le dispositif de surendettement des ménages a été créé, entre autres, dans la volonté de prévenir les excès de crédit.

Chaque département dispose d'une commission de surendettement. Son secrétariat est assuré par la Banque de France. Elle est composée de 7 membres nommés pour deux ans :

- le préfet qui la préside ;
- le directeur départemental des finances publiques, vice-président ;
- le directeur local de la Banque de France, secrétaire ;

- un représentant des organisations de consommateurs (UFC pour l'Ille-et-Vilaine) ;
- un représentant des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (Caisse d'épargne pour l'Ille-et-Vilaine) ;
- une personne disposant d'un diplôme et d'une expérience dans le domaine juridique (avocat pour l'Ille et Vilaine) ;
- une personne disposant d'une expérience en économie sociale et familiale (CAF pour l'Ille et Vilaine).

Traitement du surendettement



Source : Banque de France - Le surendettement des particuliers - septembre 2012

Etude de la recevabilité

Si la demande est présentée par une personne physique, elle peut être recevable si la personne est manifestement surendettée, à titre personnel, et de bonne foi.

La demande est irrecevable lorsqu'elle est faite à titre professionnel.

La commission dispose d'un délai de trois mois à compter du dépôt pour procéder à l'orientation du dossier.

Une fois le dossier jugé recevable, la commission de surendettement fait état de son appréciation du budget du débiteur et compare l'endettement et les possibilités d'apurement.

En pratique, les commissions prononcent simultanément les décisions de recevabilité et d'orientation dans la très grande majorité des cas.

Effets de la recevabilité d'un dossier

Le système de traitement du surendettement repose en premier lieu sur la recherche d'une conciliation entre débiteur et créanciers.

Si une solution amiable peut être trouvée, il y a élaboration d'un plan conventionnel de redressement. La durée maximum de ce plan ne peut dépasser les 8 ans.

En cas d'échec des négociations, le débiteur dispose d'un délai de quinze jours à compter de la notification de cet échec par la commission, pour demander à celle-ci d'ouvrir une seconde phase de la procédure. Celle-ci consiste, pour la commission, à recueillir auprès de l'ensemble des parties leurs éventuelles observations, puis :

- à prendre des mesures qui s'imposeront au débiteur et à ses créanciers. On parle de « mesures imposées »
 - ➔ « plan conventionnel de redressement » ;
- à recommander au juge un effacement partiel des créances combiné avec des mesures de rééchelonnement, de report ou de réduction des taux d'intérêt, ou, en cas de vente forcée du logement principal du débiteur, la réduction du montant restant dû des prêts immobiliers. On parle de « mesures recommandées »
 - ➔ « procédure de rétablissement personnel » (PRP).

La décision de recevabilité emporte plusieurs conséquences :

- la suspension et l'interdiction des procédures d'exécution diligentées contre les biens du débiteur et portant sur des dettes autres qu'alimentaires ;
- interdiction pour le débiteur de régler toute dette autre qu'alimentaire née antérieurement à la décision de recevabilité ;
- le débiteur a également interdiction d'aggraver son endettement et de faire des actes de disposition de son patrimoine, il est aussi fait interdiction aux créanciers de prendre toute garantie ou sûreté.

Le débiteur doit en revanche continuer à payer ses dépenses et charges courantes.

A tout stade de la procédure, la commission peut inviter le débiteur à solliciter une mesure d'aide ou d'action sociale.

Plus d'informations :

www.banque-france.fr onglet « surendettement »

www.lafinancepourtous.com pour les professionnels de l'action sociale.

Annexe 2

La Maison de l'Emploi de l'Insertion et de la Formation professionnelle du bassin d'emploi de Rennes (MEIF)

Contexte et objectifs

Dès 2005, le bassin d'emploi de Rennes s'est doté d'une Maison de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation professionnelle (MEIF), outil d'observation, de partenariat au service du territoire, et d'ancrage du service territorial de l'emploi.

Gouvernance et fonctionnement

Les Maisons de l'Emploi ont une gouvernance partagée, tripartite, composée des collectivités territoriales, de l'État et de Pôle Emploi.

La MEIF est un réseau de partenaires qui comprend des membres constitutifs et des partenaires associés. Composé d'élus-administrateurs et de techniciens, le conseil d'administration détermine les orientations de la MEIF.

Le CODESPAR, agréé comité de bassin d'emploi par l'État, travaille en synergie avec la MEIF (exemple : cellule de veille sur la conjoncture économique et analyses de secteurs clés du territoire).

Présidente : Gwenaële Hamon, Vice-Présidente de Rennes Métropole déléguée au Développement économique et à l'Emploi

Directrice : Véronique Fauchoux

La MEIF agit sur le territoire du bassin d'emploi : Pays de Rennes, Pays de Brocéliande et Pays des Vallons de Vilaine.

Pour assurer une très grande proximité avec les territoires sur lesquels sont mises en œuvre les actions de la MEIF, 5 chargés de mission territoriaux sont répartis sur le bassin d'emploi.

Activités

Le nouveau cahier des charges des Maisons de l'emploi, défini par l'arrêté du 21 décembre 2009, a fixé les cinq axes d'intervention des Maisons de l'emploi.

Axe 1. Développer une stratégie territoriale partagée, du diagnostic au plan d'action

Actions : analyses du marché du travail, veille sur la conjoncture économique et animations territoriales, communication en lien, entre autres, avec le CODESPAR.

Axe 2. Participer au développement de l'anticipation des mutations économiques

Actions : L'Exploratoire, 1 mois – 1 métier, Actif'Emploi, plan d'actions bâtiment durable, plan d'actions mobilité décarbonée, accompagnement des grands chantiers du territoire, développement des clauses sociales, actions en faveur des salariés de l'automobile, des TIC, des métiers de la propreté, des métiers de la santé, actions sur sollicitation du Service public de l'emploi local (SPEL) (ex : métiers en tension, contrats de génération...).

Axe 3. Contribuer au développement de l'emploi local

Actions : Explor'Emploi, base de données des entreprises, annuaire des entreprises dans les quartiers, actions liées à la création d'entreprises (dont la soirée « Je Crée Ma Boîte »...), CitéLab, Cap Kennedy et développement de cellules d'activités dans les quartiers, Élan Créateur, soutien à l'économie sociale et solidaire (ESS) et à l'insertion par l'activité économique (IAE), actions spécifiques menées sur les territoires (forums intersectoriels et sectoriels, rencontres avec les entreprises).

Axe 4. Réduire les obstacles culturels ou sociaux à l'accès à l'emploi

Actions : Mercredi de l'alternance, développement d'Espaces Ressources Emplois dans les quartiers, plateforme pour la mobilité géographique « Mobiliclés », lever les freins liés à la garde d'enfants et au logement, actions en faveur des seniors, promotion de la diversité et lutte contre les discriminations auprès des employeurs et des intermédiaires de l'emploi, actions en faveur des femmes, ateliers de soutien aux demandeurs d'emploi, réunions hebdomadaires des groupes emplois.

Plus d'informations : www.meif-bassinrennes.fr

Annexe 3

CIAS à l'ouest de Rennes

Contexte et organisation

Créé en 1965, le CIAS regroupe aujourd'hui sept communes à l'ouest de Rennes. Six des sept communes font partie de Rennes Métropole (Chavage, Cintré, Le Rheu, Mordelles, Saint-Gilles, Vezin-Le-Coquet), et une commune fait partie de la Communauté de communes du Pays de Brocéliande (Bréal-sous-Monfort).

L'action sociale intercommunale est aujourd'hui reconnue et encouragée car les problématiques dépassent souvent le territoire de la commune et la mise en commun des moyens permet une action décuplée.

Le territoire du CIAS à l'Ouest de Rennes (plus de 35 000 habitants) permet aux habitants des 7 communes de bénéficier d'un égal accès aux services sociaux nombreux proposés.

Le Conseil d'administration comprend des membres élus (1 par commune, hormis le maire) et des membres nommés par le Président parmi les personnes participant à des actions de développement social dans le territoire.

Le CIAS à l'ouest de Rennes emploie 300 personnes, 250 ETP (équivalents temps plein). Il dispose d'un budget de fonctionnement, soit 13 millions d'euros (deux fois supérieur à celui de la commune de Mordelles). Les plus gros financeurs sont les usagers, l'Agence régionale de santé (ARS), les communes. La participation des communes est basée à 30 euros par personne.

Missions

Le CIAS anime une action générale de prévention et de développement social dans les communes en liaison étroite avec les institutions publiques ou privées (Code de l'Action Sociale et des Familles).

Ses principaux domaines de compétences sont la Petite Enfance, les services à la population et les actions en faveur des personnes Agées.

Services à la population

- Aide sociale légale : instruction des demandes d'aide sociale dans les conditions fixées par voie réglementaire.
- Aide sociale facultative : délivrance de secours ou de prêts sans intérêts.
- Délivrance de cartes gratuites de transport en commun
- Aides pour les réparations de voiture, les soins...

Actions en faveur des personnes âgées (pôle de départ du CIAS)

- Accompagnement / Aide à la personne.
- Réseau d'aide aux aidants : ouverture d'un lieu ressource.
- Service de soins.
- Portage de repas.
- Téléalarme.
- « Temps du Plaisir ».
- Gestion de quatre établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

Services Petite enfance

- Services itinérants : ludothèque itinérante, jeux en famille.
- Jardins d'enfants : accueil de 200 enfants chaque semaine sur l'ensemble des communes du CIAS à l'Ouest de Rennes.
- Equipement multi-accueil : 52 places sur 3 sites (Le Rheu, Mordelles et Vezin le Coquet).
- Accueil occasionnel et d'urgence.

Coordination des points accueil emploi

Gestion locative

Le CIAS est propriétaire de parcs locatifs.

Annexe 4

Politiques sociales du Conseil général d'Ille et Vilaine

Le Département est le « chef de file » des politiques sociales, il développe des actions publiques centrées sur la solidarité l'égalité des chances et l'équilibre territorial.

Les principes développés par le département pour permettre le « bien vivre ensemble », faciliter le lien social et l'épanouissement personnel

- Développer une dynamique territoriale par l'implantation de tous les services sur chacun des territoires, avec une organisation plus efficiente.
- Favoriser la proximité pour rendre la réponse plus efficace en apportant des réponses globales aux besoins de la population.
- Combiner deux logiques : l'approche sectorielle et l'approche globale de l'action en favorisant au mieux la transversalité des services.
- Nouvelle approche de la relation à l'utilisateur :
 - développer la démocratie participative dans une relation d'utilisateur-citoyen ;
 - évolution de l'action sociale vers une démarche plus ancrée dans le développement social local.

La mise en œuvre par le Département : les réponses apportées

- Une nouvelle organisation des services : ouverture en janvier 2010 de 7 agences départementales dont l'agence départementale du Pays de Rennes.
- La transversalité des missions : Intégration dans les autres politiques publiques d'actions vers la question d'intégration des publics fragiles.
- Favoriser le développement social pour intervenir le plus en amont possible, agir sur l'environnement. Pour y parvenir, travail avec tous les acteurs qui participent à ces actions et privilégier la logique de parcours.

- Poursuite du soutien et de l'accompagnement des personnes les plus fragiles, faciliter l'accès aux droits et anticiper les problématiques sociales.

Organisation des services départementaux

Les services du siège sont chargés :

- de la définition des stratégies et garants de la cohérence de l'action du Conseil Général sur tout le territoire départemental ;
- de la préparation de l'ensemble du budget (en collaboration avec le pôle territoires) ;
- de mettre en œuvre certains dispositifs restés centralisés au siège.

Les agences départementales ont pour missions de mettre en œuvre les politiques déconcentrées :

- en prenant en compte les différentes réalités locales en lien avec les élus et les acteurs locaux ;
- en favorisant la proximité et la réactivité, au sein de structures à taille humaine.

L'action sociale : une compétence obligatoire

Missions d'un Centre Départemental d'Action Sociale (CDAS)

Au nom de l'égalité des chances pour une société plus juste et harmonieuse :

- protection maternelle et infantile ;
- enfance famille : prévention et protection de l'enfance.

Au nom de la solidarité envers les personnes en situation de fragilité :

- lutte contre les exclusions, insertion sociale et insertion professionnelle ;
- solidarité envers les personnes âgées et personnes handicapées.

Enfance, famille

- **La protection maternelle infantile** : missions de prévention médicale, psychologique et d'éducation pour la santé en faveur des futurs parents et de leurs enfants, actions de présentation et de dépistage des handicaps des enfants de moins de 6 ans, surveillance et contrôle des établissements et services d'accueil des moins de 6 ans, consultations infantiles, actions de prévention en faveur de la petite enfance, suivis de familles en difficulté, actions de santé envers les femmes enceintes en difficultés, lutte contre les infections sexuellement transmissibles, planification familiale, vaccinations.
- **Actions de prévention** : privilégier l'aide des plus démunis et assurer la prévention et la protection des enfants en danger et en risque de danger, évaluer les situations des familles et de leurs enfants, par des équipes pluridisciplinaires (suite à réception d'informations préoccupantes ou au cours de l'accompagnement d'une famille), prévenir les risques de séparation parents – enfants en développant des actions de prévention : suivi social, aide financière, aide éducative administrative, intervention d'une technicienne d'intervention sociale et familiale, mise en place des mesures de protection. Mesures développées prioritairement dans le cadre de la protection sociale avant toute intervention de la protection judiciaire.
- **Actions de protection** : protection sociale, à la demande ou avec l'accord des parents (accueil provisoire de l'enfant à l'Aide Sociale à l'Enfance), protection judiciaire : l'autorité judiciaire saisie par le signalement du CDAS prend la décision soit de ne pas se saisir et de classer le dossier, de nommer un service éducatif pour une intervention à domicile, de confier l'enfant à l'aide sociale à l'enfance (ou à un tiers, ou en direct).

Lutte contre les exclusions

Accompagnement social dans les démarches vers l'autonomie :

- accès aux droits : CAF, RSA, allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) ;
- Aides facultatives : aides financières ASE (aide sociale à l'enfance), CCAS, associations caritatives ;
- Accès ou maintien dans le logement ;
- Accès à des actions de santé ;
- Accès aux offres d'insertion sociale promues par le CDAS, par les partenaires (centre social, maison de quartier, halte-garderie), par des prestataires.

Personnes âgées, personnes handicapées

- Actions en faveur de la population âgée et handicapée, participation à la politique globale de santé publique.
- Conseils techniques et coordination dans le domaine de la vieillesse et du handicap.
- Instruction des demandes d'Allocation Personnalisée Autonomie (APA).
- Orientation vers des structures d'accueil, Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), centres locaux d'information et de coordination (CLIC).
- Aide à la gestion des situations familiales ou personnelles.

Une spécificité locale sur Rennes : les Espaces sociaux communs où le CCAS, le CDAS, et la CAF disposent d'espaces d'accueil, ceci pour faciliter le parcours des personnes.

Renforcer de nouvelles approches sociales : les actions collectives

- L'approche individuelle auprès des familles se fait en entretien au CDAS ou en visite à domicile.
- Lorsqu'une même problématique est repérée par les acteurs sociaux, une approche collective peut être proposée :
 - autour de la maîtrise de l'utilisation des écrans dans les familles (tablettes internet, portables...) et de ce que cela engendre auprès des enfants ;
 - autour de la réduction des factures énergétiques.
- Une autre forme d'approche collective est proposée, celle visant à partager, mettre en commun avec d'autres personnes, des questionnements identiques :
 - exemple de la causerie des parents : une fois par mois les familles sont invitées à échanger sur leurs préoccupations du moment avec leurs enfants.
- Les projets collectifs peuvent être construits avec les familles, autour de la parentalité :
 - exemple de l'opération caravane qui vise à favoriser le lien social et la parentalité, rompre l'isolement, s'ouvrir sur l'extérieur du quartier de vie, partager un moment de vacances en familles, valoriser les parents et favoriser les échanges avec les enfants ;
 - mise en œuvre : une semaine de vacances en camping en bord de mer, avec un accompagnement en amont par les travailleurs sociaux.

Extrait de la présentation du Conseil général lors de la séance de travail du CODESPAR en mai 2013.

Annexe 5

La Caisse d'allocations familiales d'Ille-et-Vilaine (Caf)

Organisation

La Caf d'Ille et Vilaine est présente sur 20 lieux d'accueil sur tout le département :

- Bain-de-Bretagne
- Combourg
- Dinard
- Dol de Bretagne
- Fougères
- Guichen
- Janzé
- La-Guerche-de-Bretagne
- Maure-de-Bretagne
- Montfort-sur-Meu
- Redon
- Rennes (et ses quartiers)
- Retiers
- Saint-Aubin d'Aubigné
- Saint-Malo
- Saint-Méen-le-Grand
- Vitré

Elle assure également un accueil téléphonique.

En 2012, la Caf d'Ille-et-Vilaine a accueilli 271 471 personnes, reçu 637 415 courriers, et 487 230 appels.

L'activité quotidienne de la Caf d'Ille et Vilaine, c'est en moyenne 1 077 personnes reçues, 1 925 appels téléphoniques reçus, 2 519 courriers reçus, 44 713 pages consultées sur internet.

La Caf d'Ille et Vilaine compte 585 salariés.

Gouvernance

Le Conseil d'administration est composé de 24 membres représentant les assurés sociaux (8), les employeurs et travailleurs indépendants (8), l'UDAF (4), les personnes qualifiées (4). Les représentants du personnel, au nombre de trois, ont voix consultative.

Missions

Les quatre grands domaines d'intervention de la branche Famille sont :

- 1. Petite enfance** : les Caf aident les familles lors de l'arrivée de jeunes enfants :
 - elles versent des prestations aux familles ;
 - elles participent aux financements de services et d'équipements.
- 2. Enfance et jeunesse** : les Caf accompagnent les moments importants de la vie des familles :
 - elles leur versent des prestations pour les aider à financer l'éducation et les loisirs de leurs enfants ;
 - des dispositifs d'action sociale viennent compléter l'ensemble de ces prestations.
- 3. Solidarité et insertion** : les Caf prennent en charge, pour le compte de l'État ou des départements, le versement de minima sociaux [RSA, allocation adulte handicapé (AAH)]. Elles viennent ainsi en aide aux personnes précaires, isolées ou handicapées et facilitent leur insertion.
- 4. Logement et cadre de vie** : les aides au logement versées sous condition de ressources, permettent aux familles de payer leur loyer ou de rembourser un prêt pour leur résidence principale. Des aides plus spécifiques complètent ces prestations versées.

L'action des travailleurs sociaux de la Caf

L'offre de travail social qui constitue un levier d'intervention complémentaire au versement des prestations et services financés par la Caf, apporte une plus-value à l'offre globale de service de la branche famille.

Le service d'accompagnement social de la Caf a pour mission de faciliter l'accès à l'ensemble des prestations et aides de la Caf pour les allocataires en difficultés, d'accompagner les familles confrontées à des événements familiaux (séparation, décès...) ayant un impact sur l'équilibre de la famille et les fonctions parentales, et de contribuer à l'insertion sociale des familles isolées bénéficiaires du RSA MAJI (majoration isolement).

Une déclinaison des différentes offres d'accompagnement social

• Une offre adossée aux accueils prestations

Les travailleurs sociaux Caf proposent des permanences sociales et des rendez-vous dans les principaux lieux Caf du département pour les allocataires en difficultés en particulier lors des changements de situations qui viennent fragiliser l'équilibre familial.

• Une offre aux familles monoparentales primo-demandeurs de RSA MAJI

Lors de l'instruction de la demande de RSA majoré, les travailleurs sociaux de la Caf interviennent plus spécifiquement sur l'obligation alimentaire, la résidence alternée, le partage des allocations familiales et plus globalement sur l'organisation familiale.

Le versement de la prestation RSA socle étant soumis à la signature d'un contrat d'engagement, une information sur les droits et devoirs est dispensée aux allocataires et les coordonnées du service chargé de l'insertion lui sont remises.

• Une offre de contact aux allocataires confrontés à des événements déstabilisants

Le service d'accompagnement social propose une offre de travail social aux allocataires fragiles en particulier lorsqu'ils déclarent un événement comme une séparation, le décès d'un enfant ou d'un conjoint et lors d'une déclaration de grossesse avec isolement.

2 242 offres de service ont été adressées en 2012, 1 125 allocataires ont répondu favorablement à ces offres, dont 64 % en info-conseil et 36% en accompagnement.

• Un accompagnement spécifique notamment pour :

- des allocataires les plus vulnérables lorsqu'ils font l'objet d'un indu supérieur à 1 200 euros ;
- des informations sur le dispositif vacances VACAF ;
- des permanences sociales au centre pénitentiaire de Vezin-le-Coquet pour la préparation à la sortie des détenus bénéficiaires du RSA.

Annexe 6

Les Espaces Sociaux Communs / L'APRAS

Les Espaces Sociaux Communs

À la fin des années 80, au sein de l'Instance de Concertation de l'Action Sociale à Rennes (ICASOR), la Ville de Rennes, le Département d'Ille-et-Vilaine et la Caisse d'Allocations Familiales d'Ille-et-Vilaine ont engagé une réflexion qui a conduit à la création des Espaces Sociaux Communs.

En 1994, les 3 partenaires saisissent une opportunité immobilière : le centre commercial du Gros Chêne est en reconstruction : l'occasion est trop belle pour ne pas la saisir. Trois ans de rencontres, sous l'égide du directeur de l'APRAS, amènent à préciser et clarifier le projet d'accueil commun d'espaces mutualisés et de regroupements des services pour gagner en efficacité et en cohérence par rapport aux publics accueillis et attendus. Ce travail débouche sur la signature d'un protocole. L'espace du Gros Chêne (Maurepas) ouvrira ses portes le 13 septembre 1997.

Suivront les ouvertures des E.S.C. suivants :

- Cleunay, le 24 septembre 2002 ;
- Rennes Centre, en octobre 2005 ;
- Le Blosne, le 15 février 2006 ;
- Villejean, le 30 mars 2007 ;
- Bréquigny : le 1er mars 2011.

Avec l'ouverture de l'ESC Aimé Césaire, le territoire rennais est entièrement couvert. Chaque E.S.C. regroupe 2 quartiers rennais. Les centres sociaux ne sont pas présents dans ceux de Cleunay (le centre social est situé dans le « Vieux Cleunay ») et Rennes Centre (il n'y a pas de centre social au centre ville).

Plus d'informations :

Association Rennaise des Centres Sociaux :
www.centres-sociaux-rennais.fr

L'Association pour la Promotion de l'Action et de l'Animation Sociale (APRAS)

Créée en 1977 par la Ville de Rennes, la Caisse d'Allocations Familiales d'Ille et Vilaine et les organismes rennais de Logement Social, l'APRAS a pour objectif - inscrit dès l'origine dans les statuts - d' « offrir un cadre de coopération et d'interventions communes ou concertées à des collectivités assurant la promotion, la gestion de biens ou de services d'intérêts social, socio-éducatif ou culturel sur le territoire de la ville de Rennes et sa périphérie ».

Elle réunit aujourd'hui la Ville de Rennes, Rennes Métropole, le Conseil Général, Archipel Habitat, Habitat 35, Espacil Habitat, Aiguillon Construction et le CCAS de la ville de Rennes.

L'APRAS est une structure originale dans le sens où elle réunit de façon permanente des représentants d'institutions en charge des politiques sociales sur la ville de Rennes et l'agglomération Rennaise.

L'APRAS n'est pas le lieu de décisions des politiques sociales dont les choix et la mise en œuvre relèvent de chacun de ses membres, mais un lieu d'échanges, d'interpellations mutuelles, de recherche des meilleures articulations.

C'est un outil commun que se donnent ses membres pour :

- l'observation des populations et de l'action sociale sur le territoire rennais et l'agglomération rennaise ;
- le partage de diagnostics et la connaissance mutuelle ;
- la conduite d'actions communes ou concertées ;
- l'expérimentation d'actions partenariales.

Plus d'informations :

<http://site.apras.org/index.html>

Annexe 7

Electroni[k] : Parcours sensibles

L'association Electroni[k] oeuvre pour l'ouverture aux publics des cultures émergentes et des pratiques artistiques innovantes depuis 13 ans. Les projets proposés rencontrent des publics différents, pour des rendez-vous intimistes ou plus collectifs et festifs, à travers des actions sur plusieurs territoires. Le projet propose des créations accordant au pluriel arts, musiques et technologies.

Le projet de l'association s'appuie aujourd'hui sur 3 grands objectifs :

- favoriser la création, l'innovation et l'émergence de nouvelles pratiques artistiques ;
- encourager et soutenir la diffusion des projets réalisés ;
- développer et élargir les actions de sensibilisation, de médiation et de formation des publics.

Les trois dispositifs d'action culturelle formalisés en 2010 ont été renforcés :

- Campus Electroni[k], en direction des étudiants et du monde universitaire ;
- Familles Electroni[k], qui s'adresse aux petits et grands curieux d'une dizaine de quartiers rennais [notamment des quartiers prioritaires au regard du CUCS (contrat urbain de cohésion sociale)] ;
- Parcours Sensibles, qui a réuni en deux ans une quarantaine de partenaires au cours de 65 actions favorisant l'accès aux droits culturels des personnes en situation de grande précarité sociale. Ce projet est proposé en lien avec des structures adhérentes du réseau FNARS (Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale), il est soutenu par la ville de Rennes dans le cadre de la politique de la ville.

Objectifs et finalités de parcours sensibles

Des objectifs qualitatifs pour une finalité de réinsertion sociale :

- faciliter l'accès des personnes en situation d'exclusion sociale à leurs droits culturels ;

- partir des compétences, des connaissances, des espaces sensibles des personnes en situation d'exclusion pour favoriser leur implication, leur expression et leur valorisation dans et au travers d'un projet artistique et culturel.
- développer l'accès des personnes et des familles en situation d'exclusion aux arts et à la culture, favoriser par la pratique artistique, le lien parent/enfant, leur inclusion dans de nouvelles relations sociales et culturelles ;
- valoriser le rôle de l'action culturelle comme une composante à part entière d'un parcours de réinsertion sociale, mettre en avant les compétences et les désirs de personnes en situation de grande exclusion ;
- créer un espace de réflexion, d'échanges et de débat entre les acteurs de la lutte contre l'exclusion, les professionnels culturels et artistiques et ceux du champ éducatif sur l'accès aux droits culturels des personnes en situation de pauvreté et de précarité sociale.

Exemple d'actions menées en 2012

- Mise en place d'un atelier dessin dans les structures du Relais, de Puzzle, de l'Abri et de l'ASFAD* Patton.
- Mise en place d'un atelier de photographie sur le festival Cultures Electroni[k], avec un groupe d'ADSAO* accompagné du photographe Richard Louvet.
- Mise en place d'une visite de l'Opéra de Rennes, avec l'ASFAD Brocéliande.
- Venue de familles de l'ASFAD Patton (3 personnes) sur l'après-midi Super Boom à la Maison de quartier de Villejean, dans le cadre de Cultures Electroni[k].
- Mise en place d'un concert au casque à l'Abri avec l'artiste Benjamin Le Baron.
- Venue d'un groupe de l'ASFAD Brocéliande sur le Dimanche aux Champs Libres de Electroni[k].

Plus d'informations : www.electroni-k.org

*

L'ASFAD et ADSAO sont deux associations gérant des centres d'hébergement et de réinsertion sociale, membres de la FNARS.

Annexe 8

ATD Quart Monde : démarche du Croisement des savoirs

ATD Quart Monde est une association loi 1901 qui a pour objectif de contribuer à bâtir une société où chacun sera respecté dans son égale dignité et y aura sa place pleine et entière. Pour cela, l'association veut donner la priorité aux plus démunis, aux plus exclus. En effet, pour réellement détruire la misère et l'exclusion, il faut que chaque personne ait accès aux droits fondamentaux, c'est-à-dire les droits qui permettent de vivre dans cette égale dignité.

Fondé en 1957 par Joseph Wresinski avec les habitants d'un bidonville de la région parisienne, le mouvement international ATD Quart Monde est aujourd'hui présent dans 29 pays sur 4 continents.

Ses membres actifs s'engagent ensemble pour détruire la misère :

- **Les militants Quart Monde** : les personnes très pauvres sont les premières à refuser la misère qu'elles subissent. Certaines deviennent militantes et s'engagent pour changer la vie de tous ceux qui connaissent les mêmes souffrances.
- **Les volontaires permanents** : des hommes et des femmes choisissent de s'engager à plein temps et dans la durée aux côtés des personnes en grande pauvreté. Ces volontaires perçoivent une rémunération modeste et identique quels que soient leur ancienneté et leur niveau de responsabilité.
- **Les alliés** : ces bénévoles développent les actions et diffusent le message d'ATD Quart Monde au sein de leur milieu social, professionnel ou culturel pour que le refus de la misère devienne une priorité partagée.

Croisement des savoirs

L'exposé des motifs, les prérequis, et les conditions de mise en oeuvre du croisement des savoirs et des pratiques, ainsi que la méthodologie sont repris dans la « Charte du Croisement des Savoirs et des Pratiques avec des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale ».

Extraits :

« *Le préalable, dans la lutte contre la misère et l'exclusion, est de reconnaître les personnes en situation de pauvreté comme des acteurs à part entière. Les reconnaître, c'est leur reconnaître un savoir de vie et d'expérience sans lequel les autres types de savoirs (scientifique, d'action...) sont « incomplets » et donc à terme inefficaces, voire même générateurs d'effets contraires à ceux qui sont en principe recherchés.* »

« *Co-construire par la démarche du croisement des savoirs pour éradiquer la misère*

- *C'est accepter d'apprendre de l'autre, des deux côtés, tant celui des personnes militantes (personnes ayant l'expérience de la grande pauvreté) que celui des professionnels.*
- *Cela implique d'arriver à faire se rencontrer deux cultures : une culture de la parole chez les professionnels et une culture du non-dit, de la honte, de la culpabilité chez les personnes en grande précarité. Donc de surmonter la difficulté due à la différence des approches, d'un côté une approche conceptuelle et linguistique et de l'autre côté une approche du vécu.*
- *C'est un engagement pour les militants comme pour les professionnels, les universitaires et les élus, de s'impliquer dans le croisement des savoirs : on se mouille et on est obligé de lâcher son cadre, son formatage, son vocabulaire et ses rapports de pouvoir.*
- *Dans la co-construction, on entend l'expérience et le savoir de l'autre et on réinterroge ses propres postures et ses propres schémas.*
- *Pour obtenir cette intensité, ces résultats, il n'y a rien de magique, il faut se donner les moyens d'y arriver, la bonne volonté ne suffit pas.* »

Copyright ATD Quart Monde

Annexe 9

L'union départementale des associations familiales d'Ille et Vilaine (UDAF)

Créée le 13 septembre 1945, l'UDAF d'Ille-et-Vilaine exerce alors deux missions essentielles : donner avis aux pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial et représenter officiellement l'ensemble des familles auprès des pouvoirs publics. Depuis 1999, l'UDAF s'est pourvue d'un observatoire départemental et a complété ses différents services.

Observatoire départemental des Familles

L'UDAF participe à la construction d'un observatoire national de la famille et, en septembre 1999, met en place son observatoire départemental des familles. La mise en réseau des observatoires permet des comparaisons entre départements et alimente les réflexions sur les politiques familiales et sociales.

Depuis 2001, l'observatoire réalise une enquête annuelle sur la situation et les besoins des familles d'Ille-et-Vilaine.

Le service de la Médiation Familiale

En janvier 1999, l'UDAF a repris la responsabilité juridique, administrative et financière de l'activité assurée depuis 1991 par l'association Rennes Médiation Familiale.

Au fil du temps, la Médiation Familiale initialement conçue pour les parents séparés ou divorcés, s'est étendue aux liens intergénérationnels. La prestation de service mise en place par la CNAF (la Caisse nationale des allocations familiales) en 2006 définit désormais les champs d'application suivants :

- les divorces, les séparations ;
- les conflits familiaux autour du maintien des liens entre les grands-parents et les petits enfants ;
- les conflits familiaux entre les jeunes adultes et leurs parents ;
- d'autres situations, telles que les successions conflictuelles, les médiations concernant une personne dépendante, âgée ou handicapée...

Le service d'accès aux droits

Son objectif est d'informer les familles en matière de consommation et de surendettement, et de prévenir des situations pouvant mener à l'exclusion. Un partenariat est mis en œuvre dès 2000 avec la Maison de la Consommation et de l'Environnement (MCE). Ce dispositif est complété dès 2001 par des permanences juridiques avec un avocat pour offrir aux familles une information juridique plus complète. Et en octobre 2007, l'UDAF est une des premières à s'engager dans le microcrédit social personnel.

Le service « Parents Ensemble »

Lieu d'écoute et d'accueil, né en novembre 1999, son objectif est le soutien à la fonction parentale. C'est un espace ressource où les parents trouvent les informations et les orientations en réponse à leurs préoccupations.

Les actions partenariales

L'UDAF contribue aux actions du Collectif des Initiatives Parentales de l'enfance en Ille-et-Vilaine. Par ailleurs, l'UDAF a choisi de relayer sur le territoire départemental deux dispositifs reposant sur le bénévolat :

- l'opération « Lire et faire lire », par l'UDAF et la Fédération des Œuvres Laïques d'Ille-et-Vilaine, avec pour objectif de permettre le transfert du plaisir de la lecture entre bénévoles et enfants ;
- accompagnement des personnes concernées par l'illettrisme par un réseau de bénévoles ;
- accompagnement des personnes concernées par le défi de la fracture numérique, facteur d'exclusion sociale des familles.

Plus d'informations : <http://udaf35.fr>

Réunions thématiques depuis janvier 2013

- Précarisation & santé mentale
Intervenant :
- Dr Philippe LE FERRAND, Centre hospitalier Guillaume Régnier - psychiatre
- Précarisation & endettement
Intervenants :
- Jean-Paul BILLY, Banque de France
- Gilles Morel et Marina Martin, UDAF
- Prévention de la précarisation au travail
Intervenants :
- Mustapha LAABID, Fondation agir contre l'exclusion (FACE)
- Laurent JOLLY, Entreprise Come In
- Blandine WURTZ, CFDT
- Prévention de la précarisation dans les institutions
Intervenants :
- Valérie LECOMTE TRIBEHOU et Mélanie MINGUET, Conseil général d'Ille et Vilaine
- Danièle PARIS, Caisse d'allocations Familiales d'Ille-et-Vilaine
- Marie-Odile DAVID, CIAS Sud Ouest de Rennes
- Réunion brainstorming sous forme d'atelier en juin 2013
- Réunion bilan en juillet 2013

Remarques complémentaires

En complément de ce travail, d'autres thématiques seraient à approfondir par le groupe-projet, notamment la précarisation dans le monde professionnel, en impliquant plus directement des acteurs économiques locaux.

La mise en place de temps d'échanges de co-construction avec des personnes concernées par la précarité reste un objectif pour le groupe-projet, ceci afin de partager et amender le diagnostic et les propositions.

APRAS	Association pour la promotion de l'action et de l'animation sociale
ADSEM	Agent spécialisé des écoles maternelles
AUDIAR	Agence d'urbanisme et de développement intercommunal de l'agglomération rennaise
Caf	Caisse d'allocations familiales
CCAS	Centre communal d'actions sociales
CDAS	Centre départemental d'actions sociales
CIAS	Centre intercommunal d'actions sociales
CMU	Couverture maladie universelle
CPAM	Caisse primaire d'assurance maladie
DALO	Droit au logement opposable
Directcte	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
ESC	Espace social commun
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
MEDEFI	Maison de l'emploi du développement, de la formation et de l'insertion du pays de Redon Bretagne sud
MEIF	Maison de l'emploi de l'insertion et de la formation professionnelle du Pays de Rennes
PAE	Point accueil emploi
RMI	Revenu minimum d'insertion
RSA	Revenu de solidarité active
STAR	Service des transports de l'agglomération rennaise
UDAF	Union départementale des associations familiales

Allocataires CAF à bas revenus

Niveau de revenus disponible avant impôts égal à 60 % de la médiane des revenus par unité de consommation, soit 982 € en 2011 d'après l'APRAS

Allocataires fortement dépendants des prestations sociales

Allocataires dont au moins 50 % de leurs revenus dépendent des prestations CAF.

Animatrice du groupe-projet « Précarisation »

Anne COLDEFY

Ligue de l'enseignement d'Ille et Vilaine,
Présidente du CODESPAR

Participants au groupe-projet

Emmanuelle ANNEIX-DAO

PIMMS Rennes Sud

Marie-Paule AUDE-DROUIN

CIDFF 35

Lise BERTHAULT

Société Saint Vincent de Paul

Germain BERTRAND

CFTC

Jean-Paul BILLY

Banque de France

Jacques BOUILLY

Patrick ROULLE

Luc SIMON

Blandine WURTZ

CFDT

Michel BOUVIER

Comité des Amitiés Sociales
de la Région Rennaise

Mickael CAZOT

CIDFF 35

Patrice CHATEAUGIRON

ASFAD

Michel COIGNARD

Domicile Action Rennes Sud

Jacques DARLOT

La Feuille d'Erable

Marie-Odile DAVOLEAU

ADSAO

Emmanuel DE LONGEAUX

Banque Alimentaire de Rennes

Christine DELACOTE

Mairie de Rennes

Marie-Claude DURAND

Ligue de l'Enseignement

Corine DUMAS

Danielle PARIS

Caf de Rennes

Daniel ERHEL

Olaf MALGRAS

Association Rennaise des
Centres Sociaux

Nathalie GOLDIN

Rennes Métropole

Sabine GOLTAIS

Harmonie Mutuelle

Alain GRIVEAU

CGT

Mireille GUESNIER

CIDFF 35

Vanessa GULLIENT

Espaceil

Marie-France HELLIO

Inspection Académique
d'Ille-et-Vilaine

Claude HOOGE

Anne-Marie LALLEMENT

Alain LEGER

ATD Quart Monde

Laurent JOLLY

Come In

Philippe LE FERRAND

Christiane RIHET

Centre hospitalier psychia-
trique Guillaume Régnier

Valérie LECOMTE TRIBEHOU

Conseil Général d'Ille-et-Vilaine

Amélie LEFOUR

AUDIAR

Yann LEJOLIVET (2012)

Martial WESLY

Fédération française des
banques

Jean LEMESLE

CLIC Alli'âges

Gilles MOREL

UDAF 35

Bernard MORIN

Office des sports de Rennes

Yvonne MUNYEMANZI

GIP Association des Gens du
Voyage en Ille-et-Vilaine

Mustapha LAABID

FACE

Jean PASCAL

Gilles QUIGNON

Association rennaise pour la
maîtrise de l'énergie dans les
copropriétés

Véronique PELTIER -

CHEVILLARD

Centre Hospitalier Universitaire

Dominique PIROT

Sauvegarde de l'Enfant à
l'Adulte

Laurent POLES

Réso Solidaire

Irma POULARD

APRAS

Jean-Yves RICHAUDEAU

COORACE

Anna STEVENS

Electroni[k]

Valérie TELIAS

Pôle Emploi - Direction
Territoriale d'Ille-et-Vilaine

Jean-Bernard TILLIER

Gaspar

Jean-Marc VANHOUTTE

UFCV

Remerciements

Merci à l'ensemble des participants et intervenants pour leur contribution à la construction du diagnostic, à une meilleure connaissance de l'existant et à l'identification de nouveaux leviers d'action. Cette mobilisation en nombre illustre l'importance des enjeux mis en exergue et les attentes substantielles des acteurs présents.

Crédits photos

CODESPAR sauf mention contraire.

**Cette contribution a été validée
par le Bureau du CODESPAR
le 17 septembre 2013.**

Rappel du contexte et objectifs de la démarche

La problématique de la précarisation des personnes sur le bassin rennais avait été priorisée par les membres de plusieurs collèges du CODESPAR comme une thématique de travail à investiguer et à appréhender de manière transversale. Dès avril 2012, des membres du Conseil de développement et des partenaires ont cherché à partager leur approche, leurs expériences de terrain, les initiatives individuelles et collectives. Ces travaux ont conduit à la rédaction d'un diagnostic partagé et l'identification d'enjeux locaux pour enrayer la précarisation.

Le groupe a notamment pour objectif d'améliorer l'interconnaissance et le partage d'expériences entre les acteurs parties prenantes, afin de mieux comprendre le processus de précarisation et ainsi inventer collectivement de nouvelles manières d'y faire face.



CODESPAR

Anticiper, mobiliser, développer

Conseil de développement économique et social
du pays et de l'agglomération de Rennes

Agréé comité de bassin d'emploi

3 rue Geneviève de Gaulle-Anthonioz
35200 Rennes

02 99 86 65 80
contact@codespar.org
www.codespar.org

Les contributions du CODESPAR JANVIER 2014

Mieux prévenir le processus de précarisation sur le bassin rennais



Contact

Céline RIGOURD
02 99 86 65 84
c.rigourd@codespar.org

Avec le soutien de

